

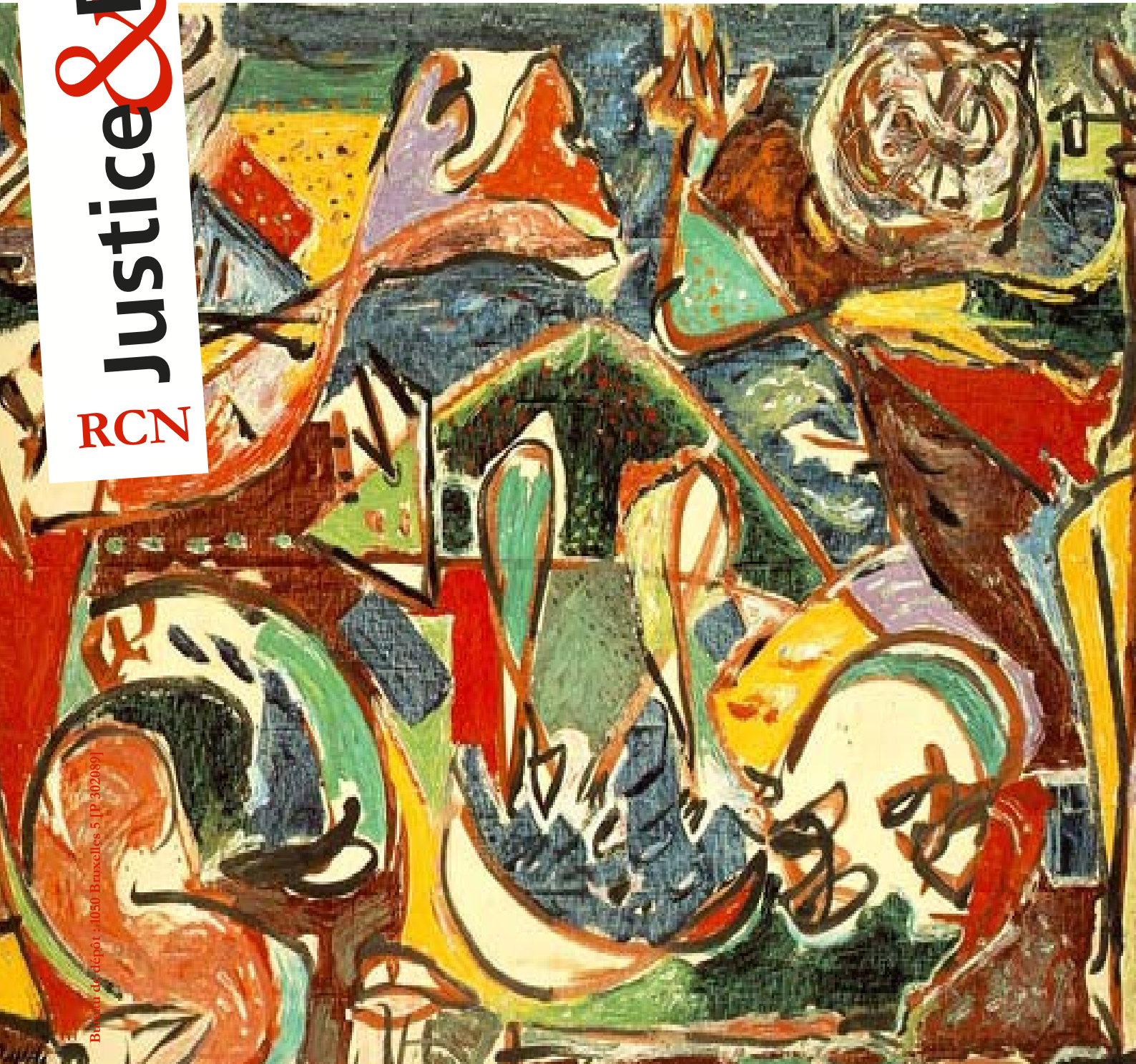
BELGIQUE - BELGIË  
P.P.  
1050 BRUXELLES 5  
BC 5770

# Justice & Démocratie

RCN

Le Bulletin n°23 Premier trimestre 2008

Actes du colloque



# Contacts

## SIÈGE - BRUXELLES

Avenue Brugmann, 76, B-1190 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 347 02 70 Fax+32 (0)2 347 77 99  
www.rcn-ong.be

DIRECTION  
**Pierre Vincke**  
pierre.vincke@rcn-ong.be

RESPONSABLES DES PROGRAMMES  
**Rwanda : Alexandra Vasseur**  
alexandra.vasseur@rcn-ong.be  
**RD Congo : Arnaud d'Oultremont**  
arnaud.doultremont@rcn-ong.be  
Responsable adjointe: Aurélie Konen  
aurelie.konen@rcn-ong.be  
**Burundi : Janouk Bélanger**  
janouk.belanger@rcn-ong.be  
**Sud Soudan : Miriam Chinnappa**  
miriam.chinnappa@rcn-ong.be  
**Belgique : Pascaline Adamantidis**  
pascaline.adamantidis@rcn-ong.be

ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE  
**Raphaël Coppin** : raphael.coppin@rcn-ong.be  
**Véronique Lefevère** : veronique.lefevere@rcn-ong.be  
**Zeger De Henau** : zeger.de.henau@rcn-ong.be  
**Gloria Piqueur** : gloria.piqueur@rcn-ong.be

RÉDACTION  
**Pierre Vincke** : pierre.vincke@rcn-ong.be  
**Pascaline Adamantidis** : pascaline.adamantidis@rcn-ong.be  
**Julien Dumont** (Stagiaire): julien.p.dumont@gmail.com

RWANDA - KIGALI  
Tél. : +250 51 09 03  
COORDONNATEUR DE PROGRAMME  
**Moctar Al Housseinou** : coordo@rcn.rw  
ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE  
**Antoine Chevallier**

BURUNDI - BUJUMBURA  
Tél. : +257 22 24 37 25 ou +257 22 24 90 83  
COORDONNATEUR DE PROGRAMME  
**Sylvestre Barancira**: rcn-burundi-coordo@cbinf.com  
RESPONSABLES DE PROJET  
**Hélène Morvan**  
**Marielle Hallez**  
ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE  
**Olivier Goureaux**

RD CONGO - KINSHASA BAS-CONGO  
Tél. : +243 998 63 96 14  
COORDONNATEUR DE PROGRAMME  
**Gaétan Duhamel**: rcn@ic.cd  
RESPONSABLE DE PROJET  
**Odon du Christ Mupepe**  
ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE  
**Leena Lindqvist**

SUD - SOUDAN - JUBA  
Tél. : +249 129 147 790  
e-mail: miriam.chinnappa@rcn-ong.be  
COORDONNATEUR ROGRAMME  
**Uchenna Jackies Emelonye**:  
ADMINISTRATION - FINANCES - LOGISTIQUE  
**Eric-Noël Dyvorne**

# Sommaire

- 03 Éditorial : Propos de Pierre Vincke
- 05 Programme du Colloque *Devoir de voir*
- 06 Aperçu des Programmes
- 10 Alexandra Vasseur  
« *Une culture pluridisciplinaire* »
- 12 Jacques Sémelin  
« *Comprendre notre barbarie* »
- 16 Julie Goffin  
« *Les outils juridiques réprimant les violations graves du droit international humanitaire* »
- 20 Valérie Rosoux  
« *Transmettre au lendemain d'un génocide* »
- 22 Anne Devillé  
« *Les entraves politiques et sociales à la lutte contre l'impunité* »
- 24 Philippe Laurent  
« *Reconstruire par le théâtre* »
- 26 Laure de Vulpian  
« *Représenter avec les médias* »
- 29 Catherine Filloux  
« *Reprendre la parole au théâtre* »
- 30 Publications
- 31 Espace public

# Éditorial

Pierre Vincke avait presque terminé ses études de droit lorsqu'il s'est tourné vers le théâtre... D'abord acteur, il devient ensuite metteur en scène et producteur. Dix-sept ans plus tard, Pierre reprend ses études. C'est un peu par hasard finalement qu'il approche le développement du droit dans des pays en transition. Depuis 1998, Pierre Vincke est directeur de RCN Justice & Démocratie ; jusqu'aujourd'hui, il a construit des rapports étroits entre le théâtre et le droit lui conférant une vision particulière, qu'il évoque ici.

Pierre Vincke a souvent tendance à se référer à de grandes œuvres littéraires ou théâtrales qui lui paraissent aller au fond d'une série de questions d'une manière beaucoup plus organique que le discours purement intellectuel. Un ami lui disait que « *la politique est fille de la philosophie et que la philosophie est fille de la poésie* ». Pour lui, « *la poésie a des choses à dire à sa petite fille* ».

## Droit et théâtre, un lien étroit

C'est à la fin de sa période théâtrale que Pierre Vincke a rencontré l'équipe du Rideau de Bruxelles. Plus de dix ans après, en novembre 2007, à l'occasion de la mise en scène d'un spectacle de l'auteur franco-américaine Catherine Filloux sur la question du génocide, *La maison de Lemkin*, le théâtre du Rideau de Bruxelles est venu à la rencontre de RCN Justice & Démocratie.

Le but de cette collaboration entre un théâtre et une ONG était d'élargir la compréhension que le public théâtral pouvait avoir du génocide et des crimes contre l'humanité à travers les témoignages de RCN Justice & Démocratie.

### Éviter la banalisation

Aujourd'hui, les gens sont informés de la situation des pays en voie de développement mais ils ne sont pas au courant du quotidien de ce type de travail et des difficultés que cela représente. Le colloque était l'occasion de complexifier la perception que les gens ont du génocide et il n'y a rien de mieux que de montrer en quoi on est soi-même pris dans cette complexité. L'équipe du Rideau de Bruxelles et RCN Justice & Démocratie avaient donc envie de parler des difficultés, des objectifs de l'ONG et de la manière dont ils ne se sont pas toujours réalisés.

Un autre objectif du colloque était de rassembler des gens pendant une journée autour de la problématique qu'est le génocide ; d'éviter toute banalisation de ce sujet. Une attitude que RCN pourrait revendiquer, c'est l'idée qu'il faut, par rapport à des événements comme le génocide au Rwanda, à la fois avoir de l'intelligence et de l'émotion. Il faut « apprendre la passion » pour qu'elle devienne une émotion qui se marie avec l'intelligence. C'était, enfin, l'occasion de mieux faire connaître RCN Justice & Démocratie au grand public.

### De l'émotion vers l'intelligence

La pièce de théâtre *La maison de Lemkin* ressortait à la fois d'une volonté pédagogique et d'une volonté émo-

tionnelle. Il y avait une information et une volonté de toucher. L'objectif était qu'elle plonge les gens dans l'émotion et que le colloque dirige ensuite le public vers *l'intelligence*.

Le Rideau de Bruxelles et l'équipe de RCN Justice & Démocratie désiraient présenter au public un panel de spécialistes de domaines différents : politique, droit, histoire, sociologie, théâtre, journalisme, etc. Le postulat de départ était que chacune de ces disciplines prise individuellement n'a aucun impact politique. La politique, par exemple, doit englober un maximum de connaissances pour ensuite faire des choix. Il faut que toutes les disciplines travaillant sur un même sujet puissent se rassembler en un propos humaniste et une vision politique. A force de disséquer le sujet d'étude, l'impact que peut avoir une discipline dans le champ politique risque d'être nul. La spécialisation peut avoir des effets négatifs. On ne peut pas comprendre le génocide sans les artistes, sans les sociologues, sans les juristes... Il faut « prendre tout » et « se requalifier » à un niveau plus général.

### Devoir de voir

Les ONG, les défenseurs des droits de l'homme, les politiques, les responsables, tous ont un devoir. L'art, quant à lui, doit donner à voir. Une de ses vocations serait de permettre que l'on voit des choses qui ne sont pas montrées ailleurs, que l'on ne peut pas montrer autrement qu'en les construisant sous forme imagée, sous une forme de langage qui soit une forme libre obéissant à des règles formelles et non pas à des règles de fond. C'est à travers le théâtre que l'on peut évoquer les tragédies sans les commettre ou sans les souffrir. La vocation de l'art, c'est de nous faire voir ce que l'on ne veut pas voir. Pierre Vincke trouve très intéressant de « *mélanger ces deux univers, celui du spectacle et celui de la responsabilité mais l'art et le devoir ne font pas bon ménage* ». Les moralistes sont souvent aveugles et les artistes immoraux. RCN Justice & Démocratie et le Rideau de Bruxelles ont provoqué leur mariage éphémère en accolant la vision au devoir.

# Editorial

## Une représentation juste

Depuis des années, RCN a structuré ses interventions et ses productions (la commémoration des dix ans du génocide au Rwanda en 2004, la réalisation des émissions radiophoniques *Si c'est là, c'est ici* et le film *Dits de justice*) selon une dramaturgie qui est le produit d'une multitude de pensées. Pour appréhender une réalité, RCN Justice & Démocratie a un jour conceptualisé un processus: le travail de reconstruction se fait en quatre phases: la crise, les impensés, l'institutionnalisation et la personne humaine en tant que sujet institué.

La phase de la crise est le moment où l'on n'est nulle part, dans une impasse, le réel nous domine complètement. Quand on sort de cette crise, il faut, d'une certaine manière, y revenir pour identifier les impensés. Par exemple, Pierre Vincke nous dit que lorsqu'il a découvert le phénomène des justes, il n'avait pas pensé qu'en les mettant en valeur, on pouvait les mettre en danger (il y a toujours des gens qui ont des pensées génocidaires même dix ans après et cela peut mettre en danger un membre d'une communauté ayant sauvé un membre d'une autre communauté). Après cette constatation, il faut repenser le mécanisme : dans l'exemple cité, on ne peut plus parler de justes mais plutôt d'actes justes.

Le troisième temps est celui de l'institutionnalisation : il y a des hypothèses, une vraie proposition. C'est un moment plus collectif. C'est un moment d'échanges où l'on va mettre en place une proposition de reconstruction, un système pour que la crise ne se répète pas (système judiciaire dans ce cas-ci). Finalement ces institutions créent des sujets de plus en plus libres, de plus en plus conscients, de plus en plus humains. Une dernière hypothèse que Pierre Vincke n'a pas développée faute de temps, est que « ces institutions sont des mécanismes de représentation, les quelles aujourd'hui en occident, sont en crise faute de ne pas savoir quel principe fondateur elles-mêmes représentent. Un Occident inquiet à juste titre, capable pour le moment de comprendre en creux seulement, à cause de l'expérience de la disparition de toute représentation et de tout principe fondateur ou fondé, à quel point cette représentation et ce principe sont vitaux. Le génocide nous dit qu'il faut quelque chose, mais nous sommes incapables de dire quoi. Et si on acceptait de vivre dans ce manque simplement. »

La démocratie serait le moment où trois productions (juridiques, politiques, théâtrales) nous représentent. Peut-être aujourd'hui, entrons-nous en post-démocratie : les parlementaires ne représentent plus le peuple, les gens et les valeurs du droit ne se reconnaissent plus, et le théâtre représente cette décadence, la dénonce ou lutte contre elle.

## Les mêmes valeurs peuvent se traduire sous d'autres formes, dans d'autres cultures

Concrètement, au niveau du colloque, la journée a été découpée selon le même schéma. RCN Justice & Démocra-

tie a donné des témoignages de victimes du génocide des Tutsis au Rwanda, lu des paroles de criminels (crise) et proposé un moment d'écoute intense et recueillie entrecoupée de silence et de fragments musicaux du jazzman Daniel Stokart. Ensuite Jacques Sémelin a introduit les impensés et Julie Goffin l'institutionnalisation par le droit et les tribunaux. L'après-midi du colloque a été consacrée à la question de la représentation : la transmission « des représentations » par Valérie Rosoux, la représentation par les journalistes (Laure de Vulpian), par le théâtre (Philippe Laurent et Catherine Filloux) et par le politique (Anne Devillé). Enfin, les expériences de l'équipe de RCN au Rwanda, au Burundi et en République Démocratique du Congo ont été expliquées et décrites au public, par les responsables de programmes, Arnaud d'Oultremont, Janouk Belanger et Alexandra Vasseur. La journée s'est terminée par un conte burundais (les contes ont prélué au théâtre) de Marie-Louise Sibazuri, dramaturge burundaise habitant en Belgique et retournant régulièrement dans son pays.

Marie-Louise était chargée de rappeler cette sagesse universelle qui est aussi une sagesse populaire, une sagesse bonne pour l'humanité. Elle pouvait nous faire voir que les valeurs appelées universelles par les occidentaux peuvent se traduire sous d'autres formes, dans d'autres cultures. Une façon de dire qu'« au Burundi, il y a une valeur universelle que nous pouvons appliquer en Europe ».

## Une expérience positive

Pierre Vincke ne pense pas que le défi ait été complètement gagné. Une vision d'ensemble, politique, n'a pu être dégagée, mais c'était sans doute trop ambitieux. Une multitude de disciplines se sont rencontrées mais il n'y a pas eu l'émergence d'un discours plus général, qui aurait pu avoir une visée politique. Il n'y a pas eu non plus beaucoup d'échanges avec le public, le timing étant trop serré. Deux jours eurent été nécessaires.

Le colloque *Devoir de voir* a été une expérience positive au niveau de la rencontre avec le public et entre les instances de RCN Justice & Démocratie : le conseil d'administration et le personnel du siège ont réalisé ensemble une somme impressionnante d'interventions. Le public a répondu présent du début à la fin, ce qui est un magnifique résultat. L'organisation et la collaboration avec le Rideau de Bruxelles a été parfaite. Il y a eu des rencontres, des échanges et des liens se sont créés. Et Pierre Vincke de nous dire : « colloque » signifie « parler ensemble ». A chacun de juger comment il a parlé ensemble. Pour sa part, RCN doit continuer à développer son identité à travers de tels événements.

Propos de Pierre VINCKE,  
Directeur de RCN Justice & Démocratie,  
Recueillis par Julien DUMONT.

# Programme du Colloque

## Colloque : « Devoir de voir »

### Revivre après un génocide ou des crimes contre l'humanité

ORGANISATEURS      Le Rideau de Bruxelles et RCN Justice et Démocratie

DATE                    17 novembre 2007

LIEU                    Théâtre Marni

Accueil

#### Extraits de « Dits de Justice »

Accueil par Christelle Colleaux

Introduction au colloque : le thème, le cadre, présentation des intervenants et du montage qui suit, par Pierre Vincke

#### 1. Ce qui a eu lieu, où et quand

Extraits des émissions radio « *Si c'est là, c'est ici* » et lecture d'extraits du texte de Jean Hazfeld, par Micheline Goethals, accompagnée de la musique de Daniel Stokart.

Intervention de *Jacques Sémelin* : « *Comprendre notre barbarie ?* »

#### 2. Que disent les lois sur le génocide ?

Intervention de *Catherine Filloux* : .

Intervention de *Julie Goffin*, « *Etat des lieux sur le droit international et la mise en place d'outils légaux* »

Débat animé par Pierre Vincke

#### 3. Les entraves aux mécanismes de prévention et de répression

Expériences de terrain (Diaporama des actions sur place pendant les 3 interventions)

Intervention de *Alexandra Vasseur* pour le programme Rwanda

Intervention de *Arnaud d'Oultremont* pour le programme Congo

Intervention de *Janouk Bélanger* pour le programme Burundi

« *Les limites du droit, les entraves politiques et sociétales* » par *Valérie Rosoux* et *Anne Devillé*

Extrait du film « *Au Rwanda, on dit...* » de Anne Aghion

#### 4. Instituer pour reconstruire

Dialoguer, représenter, informer

Intervention de *Laure de Vulpian* – reconstruire avec les médias

Intervention de *Catherine Filloux* – prendre la parole au théâtre

Intervention de *Phillippe Laurent* – reconstruire sur le terrain par le théâtre

Extrait du film « *Au Rwanda, on dit...* » de Anne Aghion

Humaniser, une question de représentation par *Pierre Vincke*

#### 5. Derniers mots

Le conte de Marie-Louise Sibazuri

**Fin**

# Aperçu des programmes

## République du Rwanda

### « Rapprocher la justice de la population »

Pour atteindre cet objectif, le programme favorise la convergence des institutions judiciaires et de la société civile.

Ainsi, le programme 2006-2008 s'articule autour de cet objectif de proximité de la justice. Les actions sont développées sur des sujets spécifiques aux besoins de justice exprimés par la population (par exemple dans le domaine du foncier) et visent également à renforcer les capacités des relais de la population dans son dialogue avec les institutions. La convergence des actions menées est garantie par l'accompagnement du processus de décentralisation des institutions et l'identification de thèmes et d'interlocuteurs créant du lien entre la population et les services de justice.

#### Appui aux institutions de justice

Le programme entend participer à une meilleure qualité du cours de la justice et à son accélération.

Les appuis technique et logistique aux parquets permettront la finalisation des enquêtes au niveau des arriérés d'instruction. En 2007, aux vues de l'accumulation de dossiers venus s'ajouter aux arriérés d'avant 2004 et participer à un nouvel engorgement du système judiciaire, l'appui sera renforcé au niveau des tribunaux de base pour le triage et le jugement de ces dossiers et à terme, la mise en œuvre d'un système de surveillance du flux de l'instruction et du jugement. Le soutien aux formations mixtes décentralisées ciblera en priorité les acteurs de justice de proximité, notamment la police judiciaire, les commandants de district et d'autres personnels de police.

L'extension nationale de la phase juridictionnelle des juridictions Gacaca débouchera en 2007 sur le transfert des dossiers des « grands responsables » du génocide dits de catégorie 1. RCN Justice & Démocratie prolongera ses appuis technique et logistique aux parquets pour les ins-

tructions complémentaires et aux tribunaux pour les procès en itinérance.

#### Appui à la société civile et initiatives-relais auprès de la population

RCN Justice & Démocratie intervient auprès de la population directement et indirectement, afin qu'elle dispose d'une meilleure connaissance de ses droits, échange et s'organise pour les faire valoir. Ainsi, RCN Justice & Démocratie développe des actions de diffusion/vulgarisation de la justice de droit commun auprès de la population. Les sujets prioritaires d'intervention sont, pour l'année 2007, le droit foncier et le droit des successions, avec la vulgarisation de la réforme foncière de fin 2005 et l'identification des enjeux sociaux révélés par sa mise en œuvre. Le règlement judiciaire du contentieux du génocide et la cohabitation pacifique sont également des sujets abordés lors des ateliers d'échange qui sont organisés dans les collines.

Parallèlement, les partenariats développés avec une fédération d'agri-éleveurs et des associations rwandaises vont permettre le développement de ces actions à plus grande échelle. RCN Justice & Démocratie appuie ces partenariats dans la création et le développement d'initiatives relais pour favoriser l'émergence d'espaces de dialogue, de réflexion et d'échange sur des problèmes de droit et de justice entre la société civile et les autorités judiciaires.

Les bénéficiaires directs des actions sont les magistrats, les greffiers et secrétaires de parquets, les officiers de police judiciaire et autres personnels de police, les administrations locales et autres instances (notamment Inyangamugayo et conciliateurs), les membres des associations partenaires et la population participant aux ateliers-débats.

## République du Burundi

### « Ouvrir des espaces de paroles »

RCN Justice & Démocratie est présent au Burundi depuis novembre 2000. Dans le contexte d'émergence de l'Etat de droit, RCN Justice & Démocratie met en œuvre un programme triennal 2006-2008 « Pour une Justice légitimée » afin de soutenir l'institution judiciaire, la société civile et la population du Burundi face aux besoins

de consolidation de la paix sociale, de construction de l'Etat de droit fondé sur une justice légitimée et de reconstruction individuelle, collective et institutionnelle.

L'objectif du programme est de contribuer à la restauration progressive d'une justice et d'espaces de parole

garantis par les institutions. Cela signifie agir pour repenser le lien qui existe entre la société et la justice et restaurer la primauté de la société dans la définition des normes et des structures qui régissent la justice.

Le programme contribue à renforcer la capacité du système judiciaire et à ouvrir des espaces de paroles pour l'émergence de solutions discutées favorisant l'articulation des sources normatives.

Le programme est mené en partenariat avec le ministère de la Justice, le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité Publique et des associations burundaises impliquées dans la protection des droits humains.

### Appui institutionnel

Le programme entend améliorer les capacités et compétences des professionnels de la justice. Des formations sont réalisées à l'attention des magistrats et des officiers de police judiciaire. Un appui logistique favorise le fonctionnement des tribunaux de résidence et de grande instance, des parquets de la République, de la police judiciaire et des départements de la justice. Les textes législatifs sont publiés, traduits en kirundi et diffusés au niveau national.

Le soutien à la participation des acteurs judiciaires dans l'espace public permet de valoriser le pouvoir judiciaire. L'exécution des jugements s'améliore par la réalisation d'une recherche sur la « *Problématique de l'exécution des jugements et distorsions entre dispositions*

*légal, pratiques sociales, coutumes et réalités locales du Burundi* », la mise en œuvre de séminaires de « *Promotion de la justice, des droits et des pratiques démocratiques auprès des autorités de base et des autorités supérieures* » et la formation de greffiers à la compétence d'huissier.

### Appui à la société civile

Les actions visent un impact individuel et collectif. L'appui aux initiatives de promotion de la justice et de protection des droits humains, la diffusion de supports de vulgarisation du droit, la réalisation de reportages radiophoniques sur les thèmes « *justice, droit et société* » doivent permettre à la population de mieux connaître les modes de gestion des conflits, ses droits, ses devoirs, de s'y référer et de s'organiser pour les promouvoir.

Dans un même temps, des espaces de dialogue sont ouverts en référence à la culture et à l'histoire du Burundi. Un reportage radiophonique sur l'histoire de la justice au Burundi vise à conserver la mémoire orale des principes de justice issus de la culture burundaise. Les groupes de parole organisés suite à une représentation théâtrale portant sur le thème du conflit et de la justice permettent de relayer les attentes et propositions des populations sur la justice post-conflit. La promotion de valeurs de la culture burundaise fondatrices de justice par le conte assure la transmission orale et la mise en discussion des valeurs immémoriales, des attitudes et des repères identitaires fondateurs de justice.

## République démocratique du Congo

### « Renforcer la paix sociale »

RCN Justice & Démocratie travaille depuis 2000 en République démocratique du Congo (Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu, Katanga, Ituri) au renforcement de l'Etat de droit et de la justice sous l'angle de l'« offre » de justice via des activités d'appui institutionnel (formation de personnel judiciaire, appui documentaire) et sous l'angle de la « demande » de justice via des activités de sensibilisation et de formation de la population.

Le projet 2007 prévoit également un volet « capitalisation et expertise justice » visant à présenter les recommandations de RCN Justice & Démocratie dans le cadre de la réforme de la justice, sur base des acquis des différents programmes.

Les programmes sont menés à partir de trois bureaux

établis à Kinshasa, Lubumbashi et Bunia.

#### Kinshasa, Bas-Congo, Bandundu et Katanga

Sur ces provinces, l'action de RCN Justice & Démocratie vise d'une part à renforcer les compétences des professionnels de la justice via des formations, des séminaires, du soutien en documentation et du soutien en matériel. D'autre part, RCN Justice & Démocratie informe les citoyens sur leurs droits et obligations et sur la défense et la promotion de ceux-ci, via des activités de vulgarisation, des formations pour des « personnes-ressources » de la société civile (membres des syndicats, enseignants, églises, ONG, etc.) et du soutien en documentation.

# Aperçu des programmes

RCN Justice & Démocratie intègre également les autorités administratives et coutumières dans ces activités de formation. Enfin, la population, les autorités judiciaires, administratives et coutumières sont amenées à se rencontrer et à dialoguer dans le cadre d'ateliers rencontres ou de journées portes ouvertes dans les tribunaux.

Ce faisant, RCN Justice & Démocratie crée des contacts et des espaces publics autour de la justice, ouvre des débats et permet à l'offre de justice de satisfaire peu à peu la demande du justiciable.

## Ituri

En janvier 2004, RCN Justice & Démocratie s'est installé à Bunia dans le cadre d'un projet visant la réinstallation, le redémarrage et le bon fonctionnement du système judiciaire. Cela a permis de poursuivre, condamner et incarcérer les auteurs d'infractions. Des activités de vulgarisation du droit et de sensibilisation de la population ont

également été menées.

Depuis juillet 2006 RCN Justice & Démocratie développe un nouveau programme axé sur la prévention et la gestion des conflits fonciers en Ituri.

L'objectif de ce nouveau programme est de participer à la restauration du sentiment de justice au sein de la population en Ituri et de renforcer la paix sociale dans cette région par une meilleure résolution des conflits fonciers.

Dans cette perspective et afin d'offrir à la population une plus grande sécurité juridique, un travail d'appui aux institutions judiciaires, administratives et coutumières a été entrepris.

RCN Justice & Démocratie s'est également engagé dans des actions de vulgarisation et de sensibilisation auprès de la population et des déplacés

## Southern Sudan

### *« To reinforce the linkages between judicial system and society »*

The conflict in Southern Sudan has an intractable record for being one of the longest conflicts in Africa. Ravaged by twenty one years of civil war, it is clearly one of the least developed regions in the world.

The advent of peace was marked with the signing of the Comprehensive Peace Agreement in 2005 (CPA) between the Government of Sudan represented by the ruling National Congress Party (NCP) and the Sudan People's Liberation Movement/ Army. The CPA provides Southern Sudan with autonomy under its own six year interim constitution. Power and wealth sharing between the NCP and SPLM/A was extensively negotiated. In 2011, six and a half years after signing the CPA, there will be a referendum where Southern Sudan may elect either to remain united with the North or be independent.

The implementation of the CPA is constantly challenged by disputes and disagreements on issues such as demarcation of borders in certain areas, failure to meet deadlines on redeployment of armed forces, disagreement on the Abyei boundary commission report and wealth and revenue sharing.

In addition to this, use and occupation of land and re-

sources, the steady stream of returnees into Southern Sudan, weak institutional structures have continued to pose a threat to the smooth implementation of the CPA.

The CPA has led to the process of establishing the Government of Southern Sudan (GOSS). Although GOSS has the will and determination to establish stable social, economic and political structures, it presently faces a state-building exercise of enormous proportions.

The justice system of Southern Sudan is no exception. Legal capacity and resource constraints are manifested by the almost complete absence of an effectively functioning infrastructure, as well as by shortage of well trained lower level judges, prosecutors, and support staff.

At present, legal and judicial personnel with good working knowledge of English language and conversant with common law legal system is sorely lacking.

The primary objective of RCN in Southern Sudan is to contribute to an effectively functioning Southern Sudanese justice system by improving the competences of justice actors and reinforce operational capacity of the justice



system.

To this end, RCN is presently training judges, prosecutors and legal support staff from across the ten provinces of Southern Sudan. Further, RCN provides logistical support that assist justice actors in going about the work they have been trained to carry out during RCN's training sessions.

Justice and rule of law form the very basis of a society. The lower level judicial institutions are often the primary

point of access to justice for the people.

Therefore, RCN mostly focuses its training programmes on the county court judges and prosecutors.

In implementing the programme, RCN recognises that formal institutions that support judicial independence have to be strengthened while concurrently reinforcing the linkages between judicial system and society.

## Royaume de Belgique

### « *Si c'est là, c'est ici* »

RCN Justice & Démocratie produit une série d'émissions radio (diffusées sur la RTBF et sur d'autres radios).

Les émissions se construisent autour de la rencontre avec une personne qui a subi une violence judiciaire ou politique, qui s'est construite comme sujet à travers son histoire et dont la trajectoire traverse celle de RCN Justice & Démocratie.

Le concept repose sur la transformation du récit individuel de l'invité en histoire collective ; cette série d'émissions vise à décloisonner l'expression des points de vue antagonistes concernant des crises.

Deux séries ont été d'ores et déjà réalisées, qui content les histoires respectives de Laurien Ntezimana, Marie-Louise Sibazuri, Jean Bofane, Marie Goretti Mukakalisa, Antoine Kaburahe et Pétronille Vaweka.



# Actes du Colloque

Alexandra Vasseur est responsable du programme Rwanda chez RCN Justice & Démocratie depuis novembre 2005. Elle a participé à l'organisation du Colloque « Devoir de voir » avec le Rideau de Bruxelles. Comme évoqué lors de cet entretien, Le colloque était ainsi l'occasion de réunir des parcours et des univers différents autour de questions que soulève le basculement de notre humanité vers l'inhumanité.

## Une culture pluridisciplinaire

### **Pourquoi un Colloque avec le Rideau de Bruxelles?**

Concrètement, on a été contacté par le théâtre du Rideau de Bruxelles qui mettait en scène une pièce écrite par Catherine Filloux : « La Maison de Lemkin ».

C'est une pièce qui cherche à poser diverse questions relatives à l'histoire de certains génocides. Elle est assez synthétique sur une sujet pesant qui nous parle des prémisses et du moment où les génocides se sont déroulés et des positions des différents intervenants, que ce soit la Communauté internationale, les belligérants, les victimes, les bourreaux, etc. De ce que Catherine Briard du Rideau de Bruxelles nous a expliqué, ils doublaient cette programmation avec le projet *théâtre à l'école*. Ils étaient un peu en difficultés face à la lourdeur du sujet et à la manière de l'aborder devant un public de jeunes dans une optique un peu moins sombre. Catherine a pensé à RCN Justice & Démocratie du fait de nos activités, notamment centrées sur des contextes où des crimes de masse se sont déroulés. Je crois qu'elle s'est dit que notre témoignage permettrait de donner une dimension positive et constructive complémentaire de celle de la pièce.

De notre côté, le lien entre Justice et Théâtre est au cœur de notre identité et présent dans plusieurs de nos activités. C'était donc une belle opportunité de témoigner de nos expériences et de montrer la puissance que le droit peut avoir dans des périodes de crises et de transitions après des crimes de masse.

Réinstaurer le droit et les institutions judiciaires permet de restructurer la société et de faciliter sa reconstruction. D'où l'idée d'accompagner

les représentations avec un colloque et un appui au projet *théâtre à l'école* portant sur les questions que les génocides et les crimes de masses soulèvent et les réponses que RCN Justice & Démocratie essaye d'apporter. La collaboration venait de naître.

### **Qu'avez-vous pensé de la pièce ?**

Il y a énormément d'angles sous lesquels on peut aborder ces tragédies. La pièce a le mérite d'être juste d'un point de vue historique et n'a pas l'ambition d'être exhaustive sur le thème. De ce point de vue, c'était une belle tentative. En effet, la pièce a ouvert certaines pistes mais n'a pas eu la prétention d'aborder tous les aspects en profondeur.

Je pense que c'est un bon outil de travail qui ne se veut pas non plus vindicatif ou militant, cela reste assez distancié, objectif. Le colloque est devenu dès lors un complément nécessaire car il a apporté beaucoup de témoignages et d'images prolongeant le débat émergeant de la pièce.

### **Pourquoi avez-vous décidé d'organiser le colloque?**

J'étais très exaltée, très intéressée pour beaucoup de raisons et notamment pour ce que cela pouvait représenter pour RCN Justice & Démocratie. Je me suis tout de suite retrouvée dans ce qu'il fallait déployer pour participer à ce projet. Les premières réunions entre l'équipe du Rideau de Bruxelles, Pierre Vincke et moi, nous ont permis d'échanger sur les attentes qui viendraient aussi bien du public du Rideau que d'un public plus large, de la diaspora rwandaise, congolaise, burundaise mais aussi de RCN Justice & Démocratie. Très vite l'idée d'aussi présenter les productions de RCN Justice & Démocratie de ces dernières années

a été soulevée, notamment le film *Dits de Justice* et des extraits des émissions radio *Si c'est là, c'est ici*.

### **Pourquoi « Devoir de voir » ?**

C'est une idée de Pierre qui a fait l'unanimité. Il y a peut-être un premier devoir qui est de regarder et ensuite de savoir, même si je ne sais pas si quiconque peut prétendre savoir ce qui s'est vraiment passé ou en comprendre tous les tenants.

### **Qui étaient les invités ?**

Jacques Sémelin était une évidence pour moi parce qu'il a un parcours assez polyvalent et qu'il a beaucoup travaillé sur les génocides. Il a analysé le basculement entre humanité et inhumanité. D'ailleurs, je ne sais même pas si on peut parler d'inhumanité tant ce genre de crime est ancré dans l'histoire de l'humanité. Il porte un regard politique au sens large et s'attache à ce qui se déroule au niveau des forces sociales en confrontation. Son approche est multidisciplinaire, tout comme celle de RCN Justice & Démocratie.

Laure de Vulpian, Catherine Filoux et Philippe Laurent sont des personnes qui ont fait un bout de chemin avec nous sans oublier les interventions de notre présidente Anne Dévillé, de Julie Goffin, administratrice et Valérie Rosoux, membre de RCN Justice & Démocratie.

### **Comment avez-vous organisé cette journée ?**

Nous souhaitons que ce ne soit pas seulement un débat intellectuel qui traite de problématiques seulement conceptuelles. La réalité humaine de ce genre d'événements impose de ne pas trop se détacher de cette réalité. Il ne faut pas trop intellectualiser.

# Alexandra Vasseur

Nous voulions aussi donner au public des éléments de base pour qu'il voit. Qu'est-ce qu'un génocide, que dit la loi. Ensuite, nous voulions arriver à cette idée qui est de dire que le préalable de la justice est nécessaire pour la reconstruction de la société là où les crimes de masses ont été commis, sans intervenir sur le terrain politique qui reste très polémique.

Il y a des personnes qui sont tellement puissantes dans ce qu'elles ont fait, dans ce qu'elles représentent... C'est grand. L'idée que François-Xavier Nsanzuwa ouvre la journée... C'est quelqu'un que je n'ai jamais rencontré mais qui est quelque part omniprésent. Nous voulions vraiment faire la part belle à ces gens-là car ils sont très importants dans l'histoire de RCN Justice & Démocratie.

Quand tu les écoutes, ce sont des leçons de vie, de philosophie de vie avec un parler très vrai sur ce que te renvoient ces événements. En fait, ouvrir la journée avec des paroles de Laurien, Marie-Louise, Marie, François-Xavier... Cela donnait un peu la tonalité de la journée : parler de quelque chose d'énorme en écoutant d'abord ces parcours par la voix de ceux qui les ont traversés. Ce qu'ils disent ouvre tellement de réflexions, de directions possibles. Jacques Sémelin et Julie Goffin sont venus apporter leur éclairage.

Trois conférences ont débuté l'après-midi, celle de Valérie Rosoux sur la mémoire, d'Anne Devillé sur les entraves politiques et de Catherine Filloux sur sa création. Ensuite, nous avons témoigné des expériences concrètes de RCN sur les trois terrains (Rwanda, Burundi, République Démocratique du Congo) avant d'aborder la question de la représentation et de la reconstruction des sociétés où ces événements se sont déroulés. Marie-Louise Sibazuri a clôturé la journée en prenant un peu tout ce que le colloque a dégagé et en faisant le lien avec un conte burundais qui nous a poussés encore dans la réflexion.

**Quel est l'intérêt pour vous et pour RCN Justice & Démocratie ?**

L'intérêt pour moi était d'avoir l'occasion de faire vivre pendant un certain temps cette pluridisciplinarité que l'on a et dont on se nourrit dans notre travail. Il était intéressant de décliner nos opérations sous des angles d'approche différents, pas seulement légaliste mais aussi au niveau de la société dans laquelle on travaille sur le terrain : quelle est son histoire, d'où elle vient, vers quoi elle tend, les enjeux et les forces en présence.

C'était l'occasion de rencontrer des gens d'autres disciplines et de mettre notre travail ensemble, de débattre mais aussi d'échanger avec la diaspora et le public en général. C'était aussi le moment pour donner une certaine visibilité à l'ONG.

**Si vous deviez faire un bilan...**

Les moments forts, c'est voir et entendre François-Xavier, Laurien, Jean-Marie, Simon par les montages qui ont été réalisés par Pascaline Adamantidis. Cela fait émerger des choses très profondes et cela donne un condensé de questions ou de réponses ou de constats, de paroles, qui sont puissants.

Un autre moment fort était le conte de Marie-Louise à la fin de la journée et j'ai trouvé qu'un moment très intéressant était l'intervention de Julie Goffin, qui remettait bien les choses en place par rapport à ce que disait le droit sur ces questions-là. Le panel d'invités était bien ; on a eu la chance qu'ils soient tous disponibles.

Toutes les interventions étaient intéressantes étant donné leur parcours et les réflexions qu'ils ont eues sur ces thèmes. Il y a beaucoup de choses qui pourraient être faites à partir du colloque.

La rencontre avec la diaspora est peut-être un rendez-vous manqué. Beaucoup ont répondu à l'appel et étaient là mais il n'y a pas vraiment eu de temps pour l'échange, même informel. Je regrette le manque de débat avec le public après la présentation de nos programmes et de ne pas avoir eu les moyens de faire venir des personnes du Rwanda, du Burun-

di, du Congo. Je regrette aussi le manque d'échanges informels en dehors des temps de paroles.

**Qu'avez-vous puisé en tant que RP dans ce colloque ?**

C'est toujours un challenge de parler du Rwanda en public et de s'assurer que celui-ci va bien percevoir notre souci d'objectivité par rapport au contexte dans lequel les événements se sont déroulés. Ce sont des événements assez récents donc il y a un certain poids politique dans ce que tu dis et la façon dont cela va être entendu va être fortement influencée par qui t'entend, qui t'écoute et la perception qu'il a de qui tu es, d'où tu viens.

Il y a finalement peu de place pour entendre l'objectivité du discours. Le colloque nous a amenés à parler de sujets politiquement délicats. Le constat en tant que Responsable Programme est qu'il y a finalement peu de place pour un discours objectif et neutre.

Pour un événement comme le colloque, c'est l'après qui est aussi potentiellement très riche. Il faudrait le faire vivre et faire en sorte que les équipes sur le terrain le ressentent aussi comme un événement présent dans l'histoire de l'institution. Le bulletin va peut-être participer à le rendre plus présent dans le vécu des terrains. Cela va peut-être amener des réactions et des questions de leur part.

J'ai l'impression, d'après les réactions, que pour une première expérience de ce type-là, les gens étaient assez contents de ce qu'ils ont pu en tirer et sûrement en partie parce qu'ils ont pu entendre ceux qui font notre histoire (François-Xavier Nsanzuwa, Laurien Ntezimana, Marie-Louise Sibazuri). C'était exaltant de pouvoir donner une plateforme pour faire entendre ce qu'ils ont à dire.

Propos d'Alexandra VASSEUR, Responsable du Programme Rwanda, Recueillis par Julien DUMONT.

# Actes du Colloque

Jacques Sémelin est un historien et politologue français. Il est professeur des Universités à l'Institut d'études politiques de Paris et directeur de recherche au CNRS (Centre National de la Recherche Scientifique) rattaché au centre d'études et de recherches internationales. Ses travaux s'attachent à la compréhension des génocides et des massacres au XXème siècle dans une approche pluridisciplinaire mêlant l'histoire, la psychologie sociale et la science politique.

## « *Comprendre notre barbarie* »

Durant son intervention lors du Colloque *Devoir de voir*, Jacques Sémelin nous a parlé de sa volonté de comprendre les actes de barbarie commis par les hommes et principalement les actes de génocide. A cet effet, il réunit diverses disciplines scientifiques pour nous présenter plusieurs chemins qui nous conduisent vers une meilleure compréhension.

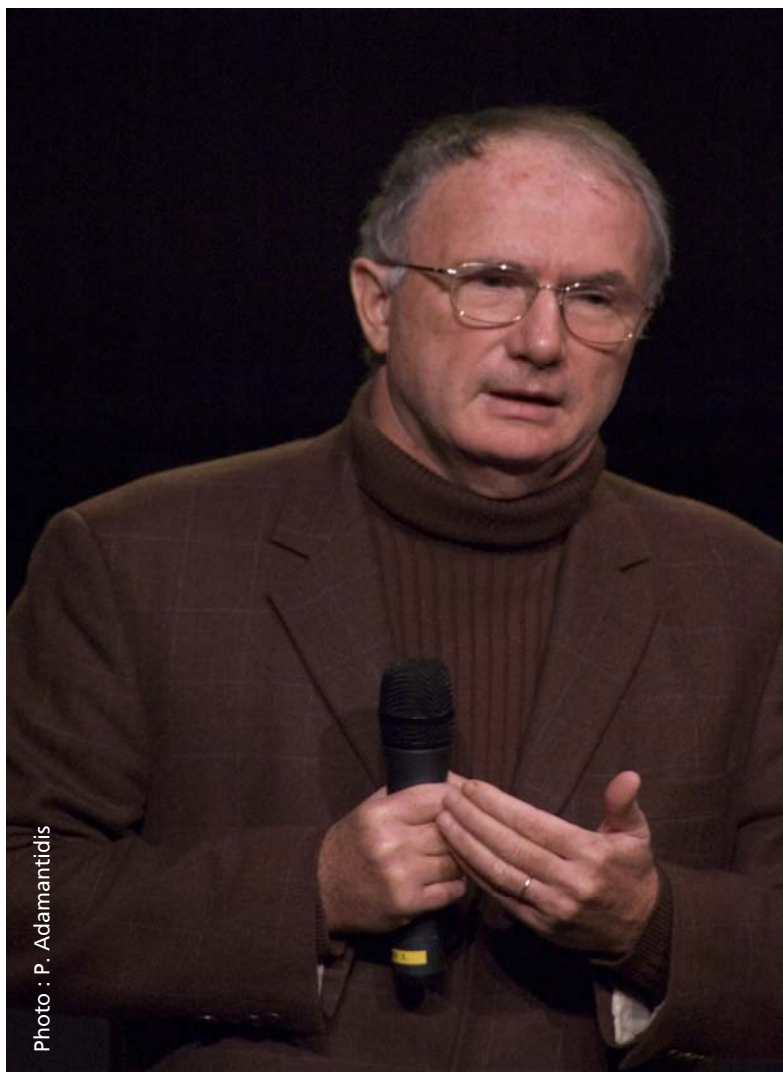


Photo : P. Adamantidis

Jacques Sémelin lors de son intervention au Colloque *Devoir de voir*.

« *Un seul mot un seul illumine nos études: comprendre!* »

Pour Jacques Sémelin, Cette citation de Marc Bloch, historien et résistant de la deuxième guerre mondiale, fait figure de référence.

Dans le cas des génocides, Il faut se demander comment des individus ordinaires peuvent en arriver à exterminer des innocents sans défense, des hommes, des femmes et des enfants. En d'autres termes : comprendre notre propre barbarie.

### **Comprendre notre propre barbarie**

Comprendre ne vise pas à pardonner mais à montrer les responsabilités des individus qui sont engagés dans ces logiques de violence. Comprendre est important d'un point de vue moral, d'un point de vue éthique et ce n'est pas seulement le rôle du chercheur ou de l'historien mais aussi celui du psychologue, du sociologue, de l'anthropologue, de l'artiste.

Il y a également une dimension éthique pour les victimes qui se demandent *pourquoi*. Nous avons un devoir d'intelligence vis-à-vis d'elles.

Néanmoins, même en mobilisant toutes les disciplines, Jacques Sémelin explique qu'*il y aura toujours quelque chose qui résiste à notre analyse, quelque chose qui sera comme un trou noir : notre propre barbarie*.

# Jacques Sémelin

Les génocides et les massacres touchent à la passion, à la souffrance. Pour comprendre, il faut certaines notions et la première d'entre elles est la notion de génocide. Le terme génocide a été inventé en 1944 par Raphaël Lemkin ; il peut être défini comme *la destruction d'un peuple, d'une race, d'un lignage*. Comme l'évoque la pièce de théâtre « La Maison de Lemkin », ce dernier est l'inspirateur et le principal rédacteur de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide* approuvée le 9 décembre 1948 par l'Assemblée Générale des Nations Unies.

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale et la création de la Convention de 1948, un grand nombre de conflits ont été qualifiés de génocide: au Cambodge,

**Raphaël Lemkin** est un juriste américain d'origine juive polonaise qui a forgé en 1944 le terme et le concept de génocide. Il rejoint les rangs de l'armée polonaise pendant la seconde guerre mondiale et prend part au siège de Varsovie. Blessé, il parvient à entrer en 1941 sur le territoire américain où il exerce ses talents de juriste en Droit International à la faculté de droit de l'université Duke de Durham en Caroline du Nord.

C'est en s'intéressant entre autres au génocide arménien puis à la Shoah que Lemkin est amené à créer le néologisme de génocide qu'il forme à partir du grec *genos* (race, lignage) et du latin *-cide* (tuer) afin de désigner la *barbarie* et le *vandalisme* alors à l'œuvre. Le terme apparaît pour la première fois dans une publication de novembre 1944, *Axis rule in occupied Europe : Laws of occupation – Analysis of government – Proposals for redress*, étude commandée par la fondation *Carnegie* pour la paix internationale.

Largement accepté et diffusé par la communauté internationale, le concept de génocide est utilisé dès 1945 dans les *Procès de Nuremberg* par le procureur et juge de la Cour Suprême Robert Jackson que Lemkin conseille en cette occasion.

Après la guerre, Raphaël Lemkin, qui a perdu 49 personnes de sa famille dans la Shoah, choisit de rester aux Etats-Unis et donne des cours de droit à l'Université de Yale.

Lemkin est l'inspirateur et le principal rédacteur de la *Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide*, approuvée le 9 décembre 1948 par l'assemblée générale des Nations Unies et entrée en vigueur le 12 janvier 1951.

Raphaël Lemkin est mort le 28 août 1959.

Darfour, Burundi, Rwanda, Congo, Guatemala, Kosovo. En Bosnie, Tchétchénie, Colombie, Afrique du Sud ou encore les Kurdes d'Irak.

Le terme de génocide a également été utilisé pour qualifier des événements qui se sont déroulés avant l'adoption de la Convention de 1948 : la Shoah, le génocide arménien, les tziganes, les homosexuels, la famine en Ukraine de 1932 à 1933, les déportations stalinniennes, le massacre des Vendéens à la Révolution Française. Certains pensent aussi que, dans l'Antiquité,

plusieurs massacres perpétrés par Jules César peuvent être qualifiés de génocide.

Il est difficile de prendre la notion de génocide comme une catégorie de pensée car on touche à des enjeux mémoriels et politiques : ceux qui veulent être reconnus en tant que victimes recourent à cette notion. Ceci est tout à fait légitime et à respecter.

Jacques Sémelin décale alors son regard et se concentre sur la notion de massacre. Cette dernière n'est pas reconnue juridiquement mais elle peut être définie comme *l'action collective de destruction de non-combattants*. L'objectif de son travail est d'identifier les situations et les contextes dans lesquels un massacre ou une série de massacres peuvent évoluer vers un processus génocidaire.

## Comment appréhender la notion de massacre dans sa globalité ?

Jacques Sémelin nous propose trois chemins qui ont marqué sa construction intellectuelle sur le sujet.

### *Analyser le massacre comme un processus rationnel*

Contrairement à certaines disciplines tel le journalisme où l'on approche le fait par un processus émotionnel, le chercheur va essayer de trouver la rationalité de ce type de pratique du point de vue de ceux qui les commettent, ce qui suppose qu'il y ait des raisons pour les auteurs de ces crimes.

Ces raisons peuvent être d'ordre politique, pour acquérir le pouvoir ou le conserver, mais peuvent aussi être d'ordre économique, pour exploiter par exemple les ressources naturelles d'un pays (les diamants du Congo ou de Sierra Leone, ou encore les circuits de drogue en Colombie).

Par ailleurs, le chercheur est conduit à montrer la rationalité, autrement dit le calcul de ce type de pratiques. Il ne faut évidemment pas considérer qu'il s'agisse du résultat d'une haine ancestrale, ce serait simpliste et faux. Ce n'est pas non plus le monopole de l'Afrique ou de l'Asie, il suffit de regarder notre propre histoire d'Euro-

« Ici, il n'y a pas de pourquoi! »

Primo Levi,  
« Si c'est un homme ».

# Actes du Colloque

péens. Non. Pour Jacques Sémelin, Il faut sortir des clichés et montrer la part du calcul.

En revanche, si le chercheur reste dans cette logique de rationalité, il risque de passer à côté du sujet. Montrer la dimension tactique ou stratégique ne suffit donc pas.

## **Analyser le massacre comme une pratique irrationnelle**

En étudiant les discours des auteurs de ces pratiques, on retrouve de la paranoïa : l'autre est identifié à l'incarnation du diable ou du mal et il faut l'extirper au plus vite. Au-delà de cette représentation, il y a, comme par exemple dans les guerres civiles, une certaine logique : un groupe répond aux atrocités de l'autre en commettant des crimes peut-être encore plus effroyables. Les violences vont  *crescendo* . Il y a un  *crescendo*  qui va faire perdre sa  *rationalité au conflit* . Jacques Sémelin nous parle ici de rationalité délirante du massacre. Les dimensions rationnelle et irrationnelle doivent être prises toutes les deux en considération.

Le chercheur doit ici continuer sa réflexion au risque d'avoir tout faux car, toutes les études le montrent, les hommes qui sont impliqués dans ces actes sont terriblement normaux, terriblement ordinaires. Dès lors, il faut se dégager de cette vision rationnelle – irrationnelle, normale – pathologique pour se diriger maintenant dans une troisième direction.

## **Analyser le massacre comme un processus mental**

La troisième voie d'analyse est celle des représentations collectives. Le processus mental est une manière de voir l'autre, de le marginaliser, de l'exploiter, de le détruire ;  *c'est un processus qui se passe dans notre imaginaire. C'est un fantasme qui parfois bascule dans la réalité, il devient réel, il va s'incarner. C'est un phénomène qui est à l'interaction du réel et de l'imaginaire. Ici nous sommes déjà en guerre même si cette guerre se joue uniquement dans nos têtes. C'est là que se construit une alchimie qui peut être parfaitement explosive. Heureusement, pour ce penseur, il n'y a pas de fatalité. C'est une virtualité.*

### **De l'imaginaire vers le réel**

L'imaginaire peut être poussé vers le réel par un processus. Il n'y a aucune détermination, nous ne sommes pas condamnés au génocide. C'est un processus qui pourrait être prévenu mais, par des lâchetés, des logiques de guerre, par la passion, ce processus peut monter en puissance.

Le rôle des entrepreneurs identitaires comme les professeurs, les journalistes, les hommes politiques, les religieux, est déterminant. Dans un pays en crise économique, politique, institutionnelle, en grande difficulté, certains intellectuels vont désigner l'autre en tant qu'en-

mi à démasquer.  *Et si on se débarrassait de ces gens là, ce serait peut-être mieux ?*

Ces intellectuels vont désigner une figure de l'ennemi intérieur. Cette figure a deux visages :  *la figure de l'autre en trop* , il n'a pas le même nez, la même couleur de peau, il est plus grand, plus petit, il est différent et en trop grand nombre. Il y a aussi  *la figure du suspect* . Le suspect nous ressemble, il est comme nous mais il complotte, c'est un traître et il faut le démasquer.

Il y a le  *Eux*  dont il faudrait se défaire mais il y a aussi le  *Nous* . Il y a une polarisation politique. Le  *Nous*  se construit autour de l'identité mais aussi autour de la pureté. Il faut croire en  *Nous* , en notre langue, en notre religion, en notre race. Il y a eu beaucoup de massacres dans l'histoire au nom de la pureté. Il y a aussi la sécurité : si ce n'est pas nous qui nous nous défendons tout de suite alors  *Eux* , ils vont nous avoir.

Ici nous sommes toujours dans le discours, discours néanmoins encore minoritaire dans une société, mais qui risque de se généraliser dans une société qui a peur.

### **Les idées sont incarnées par une politique d'Etat.**

Les idées développées par les intellectuels deviennent la pensée officielle. Ici, toutes les idées qui étaient minoritaires deviennent officielles. C'est ce qui s'est passé en Allemagne, par exemple, lors de l'arrivée d'Hitler au pouvoir. Les discours publics prononcés par les leaders politiques(1) sont une manière de légitimer à l'avance le déchaînement d'une violence physique, de plus en plus radicale contre cet  *ennemi* . Autrement dit, l'apparition de ce discours ouvertement violent  *donne le ton* , précisément parce qu'il est public,  *sans complexes* , il crée  *de facto*  un climat d'impunité et, de par là même, d'incitation au meurtre.

Ces déclarations publiques fournissent par avance, à ceux qui seront impliqués dans les massacres, les cadres d'interprétation et de légitimation de leurs actes. La propagande contribue à créer une sorte de  *matrice sémantique*  qui donne sens à la montée en puissance de la dynamique de violence, laquelle va opérer alors comme un tremplin vers le massacre.

La guerre a un rôle central car quand elle arrive, tout change. Dès que la guerre est là, l'homme peut se transformer en tueur au nom de la défense de sa patrie, au nom de la défense de son groupe. Ceux qui ne suivent pas cette logique sont considérés comme des traîtres.

Les rapports interindividuels changent, le rapport au temps change, l'espace change, il y a des lieux sûrs et moins sûrs et, surtout, c'est le rapport avec l'autre qui change. Tu ne t'appelles plus Immaculée ou Séraphin mais tu es Hutu ou Tutsi.

L'homme est réifié à un seul critère dont il n'avait peut-être même pas conscience. La guerre écrase votre

personnalité, votre individualité, si elle ne finit pas par vous écraser vous-même tout simplement.

## C'est à travers le groupe que l'individu se transforme en tueur.

La position de Jacques Sémelin, c'est que *l'individu n'est pas monstrueux en tant que tel mais il le devient dès lors qu'il est engagé dans la mécanique du crime de masse*. C'est à travers le groupe que l'individu se métamorphose en tueur, qu'il entre encore plus dans l'impunité. La question du passage à l'acte est extrêmement compliquée : certains sont convaincus de ce qu'ils font, d'autres ne savent pas regarder l'autre en face, ils doivent se dépêcher de le défigurer, de le démembrer car il est malgré tout trop humain. Il y a, dans la question du passage à l'acte, une multiplicité de variables. Cela peut être pour l'argent, pour une question de carrière, pour avoir la femme du voisin, etc.

Heureusement dans ces circonstances, il y a des gens, même s'ils sont peu nombreux, qui ont une autre conduite, comme Laurien Ntezimana. Ils se mettent de côté et essayent de sauver.

Ces gens donnent un autre visage à notre identité et mettent en avant non seulement l'importance de la responsabilité collective mais aussi et surtout celle de la responsabilité individuelle.

Propos de Jacques SEMELIN,  
Recueillis par Julien DUMONT.

(1) Dans le cas allemand, c'est le chef de l'Etat lui-même.

### Bibliographie de Jacques Sémelin.

- *Pour sortir de la violence*, éditions de l'Atelier, 1983.
- *La dissuasion civile. Principe de la résistance non-violente dans la stratégie française*, ISC, 1985.
- *Comprendre la non-violence*, avec Jean-Marie Muller, éd. Non Violence Actualité, 1985.
- *Sans armes face à Hitler. La résistance civile en Europe (1939-1943)*, éd. Payot: Paris, 1989.
- *La non-violence*, avec Christian Mellon, éd. Presses Universitaires de France, coll. *Que sais-je?*, Paris, 1994.
- *La liberté au bout des ondes. Du coup de Prague à la chute du mur de Berlin*, éd. Belfond, Paris, 1997.
- *La non-violence expliquée à mes filles*, éd. Le Seuil, Paris, 2000.
- *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, éd. Le Seuil, Paris, 2005.
- *J'arrive là où je suis étranger*, éd. Le Seuil, Paris, 2007.

« Respectez vos corps et les corps des autres, respectez vos cœurs et les cœurs des autres, respectez vos intelligences et les intelligences des autres, respectez vos esprits et les esprits des autres. Si vous commencez par ce respect-là, vous construirez immanquablement une société en équilibre. »

Laurien Ntezimana  
Extrait de « *vivre à l'endroit* »  
*Si c'est là, c'est ici.*

Série d'émissions produites par RCN Justice  
& Démocratie

**Laurien Ntezimana** est un théologien rwandais. Il se voit avant tout comme un être humain, rwandais et hutu ne sont que le nom des chemises qu'on lui fait porter. Pendant le génocide au Rwanda, Laurien Ntezimana est allé mettre sa famille en sécurité au Congo avant de revenir sur les lieux des massacres. Durant le génocide et malgré les menaces, il s'est occupé de nourrir les gens et de les cacher. Laurien abritait constamment une quarantaine de tutsis dans sa maison. Il apportait des sacs de riz de 50 kilos au couvent de Sovu pour nourrir des milliers de réfugiés. Parallèlement à l'aide qu'il apportait aux victimes des massacres, il s'est battu contre l'idéologie de la haine ethnique.

Laurien Ntezimana tente de rassembler les gens. Pour lui, les deux armes les plus importantes de l'être humain sont le langage et la parole. Le plus important n'est pas ce que l'on dit mais le ton sur lequel on parle. Si on parle avec un génocidaire avec respect et d'égal à égal, on est en train de convoquer son humanité. Face à l'innommable, face à l'inhumain, Laurien puise sa force dans ce qu'il appelle la « bonne puissance » qui est représentée par la stabilité, l'assurance, la confiance en la vie.

Après le génocide, Laurien Ntezimana reprend ses activités de dialogue et de mise en discussion en réunissant les gens sur les collines. Il considère que punir un génocidaire ne suffit pas et peut revenir à renforcer ses convictions. Pour qu'il y ait réconciliation avec soi et avec l'autre, il faut de la compassion. La compassion peut l'extraire de sa logique pour l'emmener vers la logique universelle où nous ne sommes qu'un. Il faut de l'empathie vis-à-vis du génocidaire, le comprendre et l'éveiller, l'aider à sortir des modèles de réalité qui les enferme dans le crime pour les ramener à la réalité.

# Actes du Colloque

Julie Goffin, administratrice de RCN Justice & Démocratie, est avocate au Barreau de Bruxelles, coordinateur droits de l'homme à l'Union Internationale des Avocats (UIA), représentante auprès des Organisations Internationales pour l'UIA et exerce dans le domaine des droits de l'homme, du droit pénal international et du droit des étrangers. Elle a notamment écrit de nombreux articles dans des revues telles que « Juriste International » et « Revue de droit des étrangers ».

## Les outils juridiques réprimant les violations graves du droit international humanitaire

Lors de son intervention pendant le Colloque *Devoir de voir*, Julie Goffin nous a éclairés sur les différents outils juridiques existants aux niveaux national et international pour prévenir et combattre les violations graves du droit international humanitaire, en particulier le génocide. Elle a également abordé la notion d'*Atrocity Crime*.

Au lendemain de la seconde guerre mondiale, alors que Raphaël Lemkin invente la notion de génocide, divers outils juridiques destinés à réprimer et à prévenir les crimes de droit international les plus graves sont adoptés. Ainsi les Statuts des Tribunaux militaires de Nuremberg et Tokyo permettent la poursuite d'un certain nombre de criminels nazis. Les quatre Conventions de Genève et ensuite leur deux Protocoles additionnels fixent quant à eux les règles à suivre par les parties belligérantes.

En 1948, les travaux de Raphaël Lemkin finissent par porter leurs fruits et la Convention pour la prévention et la répression des crimes de génocide est adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies. Elle entrera en vigueur en 1951.

La notion d'*Atrocity Crime* est un vocable récent qui entend réunir trois types de crimes de droit international : le crime de génocide, le crime contre l'humanité et les crimes de guerre les plus graves. Pour Julie Goffin, cette notion a indéniablement un intérêt politique. Par contre, il est plus délicat de la justifier juridiquement parlant.

Les ravages de la seconde guerre mondiale ont conduit la communauté internationale à œuvrer dans deux directions. D'une part la guerre est mise hors la loi, le recours à la force et l'agression sont interdits – sauf exception de légitime défense- (*ius ad bellum*). D'autre part – et puisque l'interdiction du recours à la force ne suffit pas à éviter l'inévitable- - un corps complet de règles applicables en temps de guerre par les parties au conflit est adopté (*ius in bello*).

Le Statut du Tribunal de Nuremberg et celui du Tribunal de Tokyo rendent les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité pénalement répréhensibles. S'il est évident qu'un certain nombre de pratiques a toujours été réprimé



Photo : P. Adamantidis



et interdit aussi bien entre les belligérants qu'à l'égard des populations civiles, le fait de les interdire ne signifiait pas qu'elles pouvaient donner lieu à des poursuites pénales.

Les Conventions de Genève de 1949 introduisent la notion d'*infractions graves* et prévoient l'obligation pour les Etats membres d'en poursuivre les auteurs.

La Convention de 1948 attribue une autonomie au génocide au sein des crimes les plus graves du droit international humanitaire et du droit pénal international, prévoyant déjà la compétence d'une juridiction internationale pour en juger les auteurs.

L'incrimination des violations du droit international humanitaire implique la détermination des juridictions compétentes pour poursuivre.

## **Juridictions compétentes**

Certains textes internationaux imposent aux Etats signataires de poursuivre en prévoyant parfois une compétence universelle.

La Convention de 1948, quant à elle, prévoit, nous l'avons dit, l'instauration d'une juridiction internationale à compétence criminelle.

Trois catégories de tribunaux peuvent donc être compétents : les cours et tribunaux de l'Etat sur le territoire duquel le crime a été commis (principe classique de la compétence territoriale), les tribunaux des Etats leur reconnaissant une compétence universelle et les tribunaux pénaux internationaux.

## **Compétence Universelle**

La compétence universelle implique la possibilité pour les tribunaux de poursuivre quel que soit le lieu où l'infraction a été commise, quelle que soit la nationalité de l'auteur et quelle que soit la nationalité des victimes de l'infraction.

Elle est reconnue de manière coutumière pour les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. La résolution 3074(XXVIII) de l'Assemblée Générale des Nations Unies stipule que les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité doivent être poursuivis où qu'ils aient été commis et quel que soit le moment où ils ont été commis.

## ***L'exemple de la Belgique***

En Belgique, la loi de 1993 sur la répression des infractions graves aux Conventions de Genève et leurs protocoles additionnels, attribue la compétence universelle aux tribunaux belges pour les crimes de guerre et met ainsi la Belgique en conformité avec les obligations imposées aux Etats parties aux Conventions de Genève. Modifiée six ans plus tard, elle étend cette compétence aux crimes contre l'humanité et aux crimes de génocide. La Belgique est

# Actes du Colloque

alors le lieu de dépôt d'un grand nombre de plaintes par saisine directe du juge d'instruction à l'encontre de chefs d'état ou de gouvernement, tels le Président américain George W. Bush ou le Premier Ministre israélien Ariel Sharon.

Une énorme pression diplomatique pousse alors le législateur belge à mener en 2003 une profonde réforme de la loi de compétence universelle.

Aujourd'hui, les tribunaux belges ne sont plus compétents que s'il existe un lien avec la Belgique : soit l'infraction a eu lieu sur le territoire belge, soit l'auteur est belge ou a résidé en Belgique, soit la victime est belge ou a résidé en Belgique depuis plus d'un an. Par ailleurs, la plainte n'est recevable que si l'auteur présumé des faits est ressortissant d'un pays qui n'incrimine pas les faits en cause ou qui ne garantit pas un procès équitable.

Le principe de l'absence d'immunité attachée à la qualité officielle est largement battu en brèche. La Cour Internationale de Justice avait en effet décidé dans un arrêt de février 2002 que la Belgique ne pouvait délivrer un mandat d'arrêt international à l'encontre du Ministre des Affaires étrangères congolais, du fait de son *immunité de juridiction*.

L'obligation pour les Etats parties au Statut de la Cour pénale internationale de mettre leur droit en conformité avec le Statut a permis de progresser dans l'adoption de



législations nationales attribuant la compétence universelle à leurs tribunaux.

## **Les tribunaux *ad hoc* et la Cour Pénale Internationale**

La responsabilité première de poursuivre les auteurs des crimes les plus graves du droit international dont il est question ici appartient en premier chef aux Etats.

Suite à la guerre en ex-Yougoslavie et au génocide commis au Rwanda, deux tribunaux *ad hoc* sont créés : Le Tribunal Pénal International pour l'ex-Yougoslavie (TPIY) et le Tribunal Pénal International pour le Rwanda (TPIR). Ces tribunaux ont des compétences limitées et parfaitement définies.

Ils font exception à la règle de la subsidiarité de la compétence des juridictions internationales par rapport à celle des juridictions étatiques : créés par une résolution du Conseil de Sécurité de l'ONU, leur compétence prime sur celle de toute autre juridiction pour les crimes énoncés dans leur statut.

S'agissant de la Cour pénale internationale par contre, le principe de subsidiarité s'applique à nouveau.

### ***En matière de génocide, les deux T.P.I ont rendu un certain nombre de décisions qui permettent d'en préciser les critères***

Deux de ces décisions peuvent être mentionnées : tout d'abord, la condamnation par le TPIR de Jean Kambanda, reconnaissance sans précédent de l'implication directe d'un chef de gouvernement dans le génocide et première condamnation pour génocide depuis l'adoption de la Convention sur le génocide de 1948. Notons ensuite la décision du TPIY condamnant le général serbe de Bosnie Krstic pour le massacre de Srebrenica. La décision du TPIY présente un intérêt particulier au regard de la notion de préméditation et de la portée de l'intention destructrice propre au génocide.

### ***L'article 6 de la Cour Pénale Internationale reprend la définition du génocide qui est celle de la Convention de 1948***

La différence entre génocide et crime contre l'humanité réside essentiellement dans l'intention exterminatrice. En droit pénal international, un individu peut donc théoriquement être condamné pour génocide pour le meurtre d'une personne dès lors que l'intention exterminatrice d'un groupe national, ethnique, racial ou religieux est démontrée. A l'inverse, le fait de commettre un massacre à grande échelle ne sera pas nécessairement qualifié de génocide si l'intention exterminatrice fait défaut.

La question de la qualification se posera devant la CPI dans un avenir proche. En République démocratique du

Congo tout d'abord, où les massacres ayant visé en particulier certaines ethnies ont fait des dizaines de milliers de victimes. Au Soudan ensuite : si le génocide n'est pas retenu à l'heure actuelle par les Nations Unies, il l'est par les Etats-Unis dont la position est de considérer que les événements au Darfour constituent un génocide.

Dans le cas du Darfour, l'élément psychologique est très difficile à déterminer, surtout si on considère que le pouvoir central soudanais entend avant tout réduire au maximum l'influence politique de la population noire, la pousser à abandonner ses terres et changer l'équilibre démographique, sans qu'il soit évident d'en déduire une intention d'extermination proprement dite.

Nous voyons ici toutes les difficultés que posent, tant juridiquement que politiquement des notions comme celles de génocide et de crime contre l'humanité.

## ***Atrocity Crimes, un concept politique***

La situation au Darfour a poussé certains à défendre le concept d'*Atrocity Crimes*.

Celui-ci a une portée politique très importante, l'idée étant de dire : *N'attendons pas qu'il y ait un génocide dans le sens juridique le plus strict du terme avant d'intervenir !*

Il est évident que le droit international est, par définition, un droit où la politique prend une place majeure. Il suffit de voir à quel point les considérations politiques influencent le champ d'action du Procureur de la CPI.

Toutefois, il existe en droit international une distinction claire entre les crimes de génocide, crimes contre l'humanité et les crimes de guerre. Celle-ci doit être maintenue.

Par ailleurs il est inexact de partir du postulat que seul la commission d'un génocide justifierait, en droit, l'intervention de la communauté internationale. L'absence de volonté politique ne doit pas nous amener à renoncer à l'usage des outils juridiques que nous offre déjà le droit international.

Propos de Julie GOFFIN,  
Administratrice de RCN Justice & Démocratie,  
Recueillis par Julien DUMONT.

# Actes du Colloque

Valérie Rosoux est chercheur qualifié du FNRS et professeur invitée à l'Université Catholique de Louvain (UCL), où elle enseigne la négociation internationale. Elle participe également à un groupe de recherche du CERI (Centre d'Etudes et de Recherches Internationales, IEP Paris). Elle publie en 2003 « *La politique étrangère. Portée et limites du modèle classique* ». En relation avec RCN Justice & Démocratie depuis de nombreuses années, Valérie Rosoux est venue nous parler, lors du Colloque *Devoir de voir*, du rôle de la mémoire, et plus précisément de la transmission de la mémoire au lendemain d'un génocide dans le processus de représentation.

## Transmettre au lendemain d'un génocide

### Quelle transmission au lendemain d'un génocide ?

Valérie Rosoux part d'un constat : au lendemain d'un génocide, d'un crime contre l'humanité et plus largement au lendemain d'une guerre, il ne suffit pas de se demander : *Que s'est-il passé ?*, mais il importe autant sinon plus de se demander : *Que faire avec le passé ?*

Comment se débrouiller avec ce genre de passé ?

On peut se poser cette question à un double niveau : individuel et collectif.

Il est également primordial d'identifier l'impact que les discours politiques ou collectifs sur le passé (du président de la république, des ambassadeurs, du représentant d'une communauté) ont sur les individus.

Toute cette réflexion prend son origine dans la possibilité de *démobiliser* les esprits. Quel type de transmission pourrait favoriser une réhumanisation des acteurs en présence ?

Afin d'identifier le type de transmission capable de réhumaniser les acteurs en présence, il est utile de se demander qui peut être à l'origine de cette transmission, ce que cette personne ou collectivité va transmettre et *quand* cette transmission va s'effectuer.

### Qui peut être à l'origine d'une transmission après l'inhumain ?

Les médias, les juges, les historiens ont un rôle important mais Valérie Rosoux insiste sur le rôle de deux autres types d'acteurs : d'une part, les porte-paroles autorisés du groupe, les représentants officiels, qu'il s'agisse d'un Etat, d'une communauté, d'une association et d'autre part, les témoins, les victimes survivantes, les tiers observateurs, les tueurs, les descendants des victimes, les bourreaux et tous les autres. Il y a ici tout un panel d'acteurs qui auront un rôle à jouer après l'inhumain, rôles qui vont s'articuler.

La transmission après l'inhumain relève de plusieurs disciplines. Sur ce point, Valérie Rosoux distingue deux notions essentielles, en constante interaction mais différentes dans leur principe : l'histoire, de la mémoire. Le but de l'histoire est la connaissance, l'intelligibilité du passé. Son objectif, c'est arriver à retrouver l'élément du passé tel qu'il s'est déroulé.

La mémoire est quelque chose de totalement différent : son objectif n'est pas de retrouver l'élément passé mais plutôt d'élaborer, de maintenir une identité, que ce soit au niveau individuel ou collectif.

La mémoire renvoie, qu'on le veuille ou non, à un processus de fluctuation, de réorganisation cons-

tante des souvenirs en fonction du présent. C'est encore plus vrai au niveau politique. Le fonctionnement de la mémoire, de la représentation officielle du passé est particulière-

#### Les limites de la réconciliation

« *Réconciliation*. Ce mot m'est devenu, comme pour la plupart des rescapés que je connais, insupportable. Il est même à mon sens parfaitement indécent. [...] "Réconcilier", nous dit le Larousse, consiste à « remettre d'accord des personnes qui s'étaient fâchées ». Les synonymes sont : raccommoder, rabibocher ». Dois-je considérer que ce qui s'est passé au Rwanda entre avril à juillet 1994 relève de la dispute, de la brouille, du désaccord et que dès lors il serait incompréhensible de ne pas se réconcilier ? Les personnes qui utilisent ce mot à tous crins se rendent-elles compte de sa signification foncièrement réductrice ? » (Soir 2004)

ment bien illustré par une phrase bien connue sous le régime stalinien : *On ne sait jamais de quoi hier sera fait.*

### Que peut-on transmettre sur les plans politique et officiel ?

Sur le plan politique, deux types de transmissions sont envisageables : la transmission de récits et la transmission d'émotions.

# Valérie Rosoux

Quand Valérie Rosoux nous parle de récits, elle précise que ces récits se fondent sur un ensemble de représentations : représentations du passé, de l'autre et de soi. Ces représentations s'inscrivent dans une dynamique de déconstruction ou de (re) construction du lien qui existe entre eux et nous.

Un représentant officiel peut aussi essayer de transmettre des émotions, ce qui n'est plus dans le domaine des mots même s'ils sont très importants, mais dans le domaine des gestes, voir des corps. Un bon exemple de transmission par les émotions est l'attitude du chancelier allemand Willy Brandt, lorsqu'il s'effondre devant le monument en hommage aux victimes

*rent tués, les sites signifient le meurtre collectif et transforment les cadavres en "témoins" muets de la catastrophe.*

Lorsqu'il y a transmission, que ce soit au travers de récits ou d'émotions, un choix est toujours posé. On décide de mettre l'accent sur tel ou tel aspect et d'oblitérer tel ou tel autre. Ce choix poursuit divers objectifs, qu'il s'agisse d'appeler à la vengeance ou au contraire de tenter d'apaiser la charge affective liée au passé. Dans cette dernière optique, il est très souvent question d'un travail de mémoire et de réconciliation.

Peut-on pour autant parler d'une *politique de réconciliation*? Cette

de la transmission n'est pas annuelle, mais bien générationnelle. Si on reprend le cas franco-allemand, il s'agit d'un cas de guerre ou de tensions classique mais qui a quand même du sens en termes de haine entre les populations : les Français et les Allemands se sont haïs pendant un siècle et demi.

Dans ce cas-ci, il y a vraiment eu un travail de mémoire pendant des générations patiemment organisé et accompagné sur le plan officiel.

Pour finir, Valérie Rosoux insiste sur le cœur du processus en jeu. Au bout du compte, l'objectif n'est pas d'arriver à une représentation homogène, ce qui serait d'une terrible violence. Lionel Jospin et Gerhard Schroeder disaient que, tant qu'il existerait des Français et des Allemands - sous-entendu des citoyens qui ne se voient pas encore comme Européens, il existerait des malentendus de mémoire entre les deux peuples.

L'important est de favoriser une cohabitation de mémoires plurielles. En ce sens, le travail de mémoire renvoie en réalité au travail des mémoires.

Et Valérie Rosoux de terminer par une métaphore de Simon Leys : « *Les vérités que nous pourchassons sont comme des papillons : en les fixant, nous les tuons* ».

Propos de Valérie ROSOUX,  
Professeur invité de l'UCL,  
Recueillis par Julien DUMONT.

et aux héros du ghetto de Varsovie en 1970 : au moment où cet homme d'Etat s'effondre et s'agenouille, - ce qui n'était absolument pas prévu dans le protocole - , il communique quelque chose de très important pour les victimes et les survivants. Un phénomène que l'on peut qualifier d'authentique se produit, bien au-delà des mots.

Une seconde illustration de transmission d'émotions, qui passe par les corps et non les mots en tant que tels, apparaît dans les mémoriaux de la chaire au Rwanda. Comme Catherine Coquio l'explique, *en exposant les morts dans la position où ils fu-*

notion est extrêmement ambivalente, voire ambiguë et même parfois contre productive. C'est ici qu'elle révèle les limites de tout discours officiel, de toute injonction de la part des tiers. Comme explication, Valérie Rosoux nous livre quatre réactions de victimes du génocide au Rwanda, ou de l'apartheid en Afrique du Sud, par rapport à la politique de réconciliation (voir encadré).

## Quand la transmission peut-elle avoir lieu ?

Le temps peut être un ennemi mais aussi un compagnon. Tous les cas d'école montrent que la temporalité



Photo: P. Adamantidis

# Actes du Colloque

Anne Devillé est présidente du Conseil d'Administration de RCN Justice & Démocratie; mais elle est également membre de la Commission Universitaire au Développement, professeur aux Facultés Universitaires Saint Louis et co-directrice du CRESPO (Centre de recherche en Sciences Politiques). Elle est titulaire de cours de sociologie des droits de l'homme au Bénin et au Burundi et effectue de nombreuses missions en Afrique sub-saharienne. Lors du Colloque *Devoir de voir*, Anne Devillé nous a présenté la situation politique dans les trois pays des Grands Lacs où est implanté RCN Justice & Démocratie: Le Rwanda, le Burundi et la République Démocratique du Congo. Plus qu'un Etat des lieux politique, Anne Devillé nous offre une analyse géopolitique.

## Les entraves politiques et sociales à la lutte contre l'impunité

Les limites politiques paraissent d'abord tenir à la fragilité même des Etats dans lesquels les crimes contre l'humanité ont été perpétrés. Les catastrophes qui se sont abattues sur ses Etats ont encore accru leur fragilité. Les Etats dits fragiles comme, le Rwanda, la République Démocratique du Congo (RDC), et le Burundi, pays que connaît le mieux Anne Devillé, baignent toujours dans une culture de la violence qui tend à se développer. L'augmentation des viols au Burundi, par exemple, qui étaient - disait-on - liés à la période de crise, ont continué à augmenter jusqu'à ce jour. Il y a dans ces pays un véritable langage des armes et les valeurs institutionnelles n'ont plus de fonction de repère. Les atteintes au droit à la vie sont banalisées, le corps de la femme est instrumentalisé et n'est pas respecté, ce qui crée un climat guère favorable à la lutte contre l'impunité.

### Les Etats fragiles

A la sortie des conflits violents, il y a eu un important brassage de populations. Ceux qui sont rentrés d'exil ou sortis du maquis connaissent mal le pays ou les faits qui s'y sont déroulés. La nécessité de régler au plus vite les conflits fonciers risque de prendre le pas sur la justice. L'apprentissage de la démocratie est difficile pour les Etats fragiles. Les nouvelles élites politiques manquent de formation, leur niveau d'instruction est faible, la corruption et le clientélisme persistent d'autant plus que beaucoup ont intérêt à maintenir le statu-quo. L'exploitation anarchique des ressources naturelles des pays et le développement des pratiques économiques frauduleuses qui y sont liées profitent autant aux groupes armés, aux élites locales, aux multinationales et aux petits prédateurs.

Dans ce contexte défavorable, les nouveaux dirigeants se retrouvent dans la nécessité de passer des compromis politiques pour la reconstruction de la paix et les institutions internationales imposent parfois leurs propres

formes de règlement des conflits. Les dirigeants doivent peu à peu abandonner le champ du passé, réglé par la justice, pour celui du futur qu'on essaye de nommer *réconciliation* mais qui serait plutôt empreint de conciliations afin de permettre la construction d'une nouvelle identité nationale.

### Le poids du passé

Les nouveaux régimes payent souvent les fautes commises par leurs prédécesseurs. Ils héritent d'un pays délabré, doivent faire face à la crise de confiance de la population dans les institutions, faire face à la diminu-



tion des cadres qui ont soit péri pendant les guerres, soit se sont réfugiés à l'étranger. Le contentieux de la justice étant énorme, le coût de sa restauration devient considérable. Parmi les priorités de la reconstruction à établir, il est rare que la justice se voit attribuer une part importante du budget national.

## **L'impunité : obstacle à la réconciliation**

L'institution judiciaire étant dans une situation de faiblesse, les Etats fragiles ont tendance à organiser l'impunité en freinant par exemple les enquêtes. Les infrastructures judiciaires étant principalement détruites, les poursuites sont très difficiles à mener et les archives sont souvent absentes ou difficiles d'accès. Il ne reste donc que les témoignages directs mais les témoins sont victimes d'une absence de protection. L'indemnisation peut être un moyen d'organiser l'impunité : certes les victimes ont le droit d'être indemnisées mais les nouvelles autorités proposent encore trop souvent comme contrepartie à l'indemnisation l'abandon des poursuites sous prétexte de conciliation.

La prescription est une autre tentation, tout comme l'application du principe de non rétroactivité l'immunité sous différents prétextes. L'immunité provisoire des parlementaires burundais à cet égard est une curiosité juridique même si elle est nécessaire à la reconstruction du pays. Certes, le droit international reste protecteur à cet égard mais les difficultés d'application restent nombreuses. Le temps passe et beaucoup de criminels meurent avant d'être jugés, le cas d'Augusto Pinochet est exemplaire. Les nouvelles autorités peuvent aussi prononcer des mesures de clémence : la grâce, les lois d'amnistie.

L'amnistie peut être une simple amnésie ou être une sorte d'autoamnistie, qui n'a pas de légitimité démocratique. Elle peut aussi puiser sa source dans le pardon assorti de repentir ; celui-ci est alors nécessairement associée à la recherche de la vérité. Les autorités peuvent aussi invoquer le devoir d'obéissance et tenter de soustraire à la justice les simples exécutants, bien que le droit international n'admette pas cette cause d'exonération.

## **La justice est essentielle à la reconstruction**

Il est facile, lorsque des crimes de masse ont frappé des sociétés toutes entières, de ne pas poursuivre ou de prononcer des peines minimales. Aux yeux d'Anne Devillé, le principal obstacle reste la vulnérabilité des victimes et des témoins qui vivent dans un climat d'insécurité : recrudescence des actes criminels dans certaines régions du Rwanda, règlements de comptes et intimidation des défenseurs des victimes au Kivu ne sont que quelques exemples. Les victimes sont parfois forcées de témoigner et laissées sans protection. Elles ne bénéficient généralement pas d'accompagnements médical, psychologique ou social et les dépenses qu'elles engagent sont à leur charge. Ces personnes pourraient être

appuyées par les instances internationales mais certaines d'entre elles, qui soutiennent la justice internationale, ont souvent été impliquées activement ou passivement dans les affaires qui ont engendré les crimes contre l'humanité ou n'ont rien fait pour y mettre un terme.

## **La communauté internationale complice de l'impunité**

Les coupables des violations les plus graves sont tentés de trouver asile politique dans d'autres pays non-démocratiques, les pays amis mais aussi dans les pays démocratiques où, à leur arrivée, ces criminels profitent du manque d'information et de la confusion des situations mais aussi de la complicité d'une partie de l'opinion du pays d'accueil. Ces pays refusent souvent d'extrader pour des motifs valables (on n'extrade pas vers un pays qui pratique la peine de mort ou et où il y a des atteintes aux droits de l'homme) mais aussi pour des raisons politiques. Le gouvernement, s'il peut ordonner une extradition refusée par les tribunaux, n'est en revanche pas tenu d'extrader en cas d'avis favorables des juges.

## **La société civile, acteur majeur de la reconstruction de l'Etat de droit**

Dans ce tableau assez sombre, le rôle de la société civile est essentiel. Substitut de l'Etat, elle peut faire un état des lieux des crimes commis, les archiver, les proposer et ainsi aiguiller le gouvernement et appuyer le pouvoir judiciaire. Si la justice nationale n'est pas appuyée par la communauté internationale et si la population n'est pas sensibilisée à l'importance de son rôle, la justice ne peut fonctionner que de manière limitée parce qu'elle manque de formations et de moyens. La magistrature est vulnérable parce que mal rémunérée et peu respectée et les infrastructures pénitentiaires sont peu adaptées.

Pourtant, pour la société, il est important de constater que l'Etat de droit est rétabli, que la justice pénale fonctionne, que les auteurs de violations des droits de l'homme seront désormais poursuivis et sanctionnés. Sanctionner les responsables permet de marquer la rupture avec les pratiques intolérables du passé. Le fonctionnement de la justice constitue un élément clé du processus de réconciliation nationale.

Propos d'Anne DEVILLÉ,  
Présidente de RCN Justice & Démocratie,  
Recueillis par Julien DUMONT.

# Actes du Colloque

Philippe Laurent est metteur en scène d'origine belgo-tanzanienne ; auteur, comédien et professeur d'art dramatique au conservatoire de Liège, il a effectué plusieurs missions artistiques en Afrique. Outre ses nombreuses mises en scènes, il est aussi auteur dramatique et a réalisé des émissions radiophoniques et télévisuelles.

Philippe Laurent a travaillé pour RCN Justice & Démocratie d'avril à décembre 2007. Il a mis en scène un spectacle au Burundi intitulé « *Burundi, simba imanga* » (« *Burundi, passe le précipice* »). Cette pièce de théâtre est structurée sur les récits de vie et témoignages des comédiens, de rescapés et d'historiens autour des tragédies sanglantes qui ont endeuillé le Burundi depuis l'indépendance jusqu'à ce jour. Ce spectacle parle du passé mais continue à interroger le présent pour aider à mieux penser le futur. Il s'appuie sur le principe selon lequel une société qui ne dit pas ses maux ne peut pas progresser et serait condamnée à les revivre. Le spectacle invite à rompre avec le cycle des violences pour renouer avec la justice et se tourner vers un avenir apaisé.

## Reconstruire sur le terrain par le théâtre

Depuis le mois d'avril 2007, Philippe Laurent met en place un spectacle sur la justice post-conflit au Burundi. Ce spectacle est censé servir de support, de déclencheur à l'animation de groupes de paroles. Pour arriver à concrétiser ce projet, Philippe Laurent a procédé par étapes. Il a commencé par deux mois et demi d'imprégnation avant d'entamer une période de création théâtrale, qui s'est terminée à la fin du mois d'octobre 2007 et qui débouchera sur les représentations théâtrales et l'animation de groupes de paroles devant des populations rurales.

### **Le théâtre comme laboratoire sociologique**

D'après les historiens, la naissance du théâtre grec coïncide avec la naissance de la Démocratie.

Selon Jean Duvignaud, le théâtre n'est pas que le reflet de la réalité, ni l'expression du point de vue critique d'une classe sur les réalités sociales ; il est à l'origine la manifestation des aspirations à la transformation sociale. Le théâtre grec précède la naissance de la démocratie ; il a joué un rôle de laboratoire sociologique et de simulacre de nouvelles institutions.

L'Orestie de Eschyle en est l'illustration la plus évidente. A l'issue de cette trilogie, (L'Agamemnon, Les Choéphores, Les Euménides), Oreste se rend au temple de Delphes pour participer à un procès dont la finalité est l'exposition publique des faits, la confrontation des accusations, afin qu'une institution indépendante puisse juger et mettre un terme au cycle de la violence et des vengeances interminables. Cette pièce, du siècle de Périclès, fait donc la promotion de l'Etat de droit.

### **Imprégnation**

Durant sa période d'imprégnation, Philippe Laurent a

eu l'occasion de parcourir toutes les provinces du Burundi mais aussi de rencontrer beaucoup d'intellectuels et d'historiens à Bujumbura. De cela, il en est ressorti qu'avant de mettre en scène un spectacle sur la justice post-conflit, il fallait qu'il entende les victimes, les démobilisés et les ex-réfugiés à travers tout le pays. D'une certaine manière, c'était ces gens-là qui devaient lui proposer des thématiques.

Après cette première étape d'imprégnation, il s'est orienté vers deux dimensions : la dimension historique et la commission vérité et conciliation, qui est un des aspects de la justice post-conflit, sous forme de simulacre.

### **Dimension historique et simulacre de la Commission de vérité et conciliation**

Au niveau de la dimension historique, l'UNESCO a réuni en 1997 une commission composée d'intellectuels et d'historiens burundais pour leur proposer d'écrire une histoire commune du Burundi. Ils ont créé un comité scientifique composé d'historiens que Philippe Laurent a rencontré et interviewé. A cette occasion, il a pu remarquer que bon nombre de ces historiens n'étaient pas d'accord entre eux. Aujourd'hui, les travaux du comité scientifique sont arrêtés officiellement pour des raisons financières mais il est possible que ce soit pour des raisons scientifiques dues aux divergences d'interprétations historiques. La dimension historique est importante parce qu'elle répond à la demande des groupes de paroles qui voulaient comprendre, entre autre par l'histoire, pourquoi les événements qui ont marqué l'histoire du Burundi (la fin de la monarchie en 1966, les coups d'Etat de 1976 et 1987, l'assassinat du premier président élu démocratiquement en 1993, le coup d'Etat de Pierre Buyoya en 1996) se sont déroulés.

Philippe Laurent a assez vite déchanté concernant la mise en scène d'une pièce de théâtre sur l'histoire du Bu-



# Philippe Laurent

rundi. Une fresque historique du Burundi allant de l'histoire précoloniale jusqu'à nos jours représenterait au minimum six heures de spectacle mais le problème était surtout posé par la complexité d'une histoire particulièrement polémique du Burundi.

## A chacun sa propre histoire

Deux éléments majeurs de l'histoire du Burundi sont présents dans la pièce de théâtre de Philippe Laurent : les événements de 1972 et de 1993. La question de la responsabilité de l'administration coloniale a également été abordée. Sur cette question, Philippe Laurent estime que le revirement de la politique belge dans les années 1950 est la cause majeure des problèmes du Burundi. Même si elle est fondamentale, Philippe Laurent n'a pas abordé la dimension méta mythique et a préféré présenter un simulacre de la Commission vérité et réconciliation tout en travaillant sur la mémoire. Mettre sur pied un simulacre signifie que des victimes, des démobilisés viennent raconter leur histoire, ce qu'il leur est arrivé. Même s'il ne leur était pas demandé, la moitié des acteurs de la pièce ont interprété leur propre histoire. La démarche devient ici très intéressante car lors de ces témoignages, les acteurs sortaient très rapidement des schémas stéréotypés Hutus contre Tutsis. Un de ces témoignages a attiré l'attention de Philippe Laurent : *une des actrices Hutus a vu son père tué lors des représailles de 1972 avant d'épouser un Tutsi qui, lui, se fera assassiné en 1993 ; dès lors, elle se retrouve seule avec ses enfants considérés comme des tutsis ce qui la poussera à demander refuge auprès de sa famille Hutu qui, finalement, la rejette*. En général, la majorité des acteurs viennent avec une histoire qu'ils mettent en scène avec les autres acteurs.

## Répondre à la demande des groupes de paroles

Pour répondre réellement aux demandes des groupes de paroles, Philippe Laurent met également en scène dans son spectacle une représentation d'un acte juste : c'est l'histoire d'une femme tutsie qui protège des enfants hutus déjà orphelins. Malgré tous ses efforts, certains enfants se font massacrés. Parce que cette femme a sauvé plusieurs enfants hutus en 1972, elle est épargnée lors des massacres des Tutsis en 1993. En assistant aux pillages, elle commence à sauver des femmes tutsies, ce qui lui vaudra deux ans de prison.

Philippe Laurent a également mis en scène les événements de Buta : en 1997, des rebelles Interahamwe attaquent un séminaire d'élèves de secondaires, hutus et tutsis, auxquels ils ont demandé de se séparer en deux groupes selon leur ethnie. Parce qu'ils ont refusé, les rebelles leur ont lancé une grenade tout en leur tirant dessus à la mitrailleuse. Une quarantaine d'enfants se sont faits massacrés.

En guise de conclusion, Philippe Laurent nous dit : « *Ce projet exceptionnel pour un metteur en scène, m'a fait découvrir l'essence même du théâtre. Il est difficile après un tel engagement, de continuer à exercer ce métier dans les conditions habituelles de la profession théâtrale* ».

Propos de Philippe LAURENT,  
Metteur en scène pour RCN Justice & Démocratie,  
Recueillis par Julien DUMONT.

## Mises en scènes de Philippe Laurent:

- « *Not I Beckett* », Kitin Linklater en 1986; USA,
- « *Comment c'est* » de Beckett aux Brigitinnes avec Isabelle Urbain; 92 Bruxelles,
- « *Visions de l'avenue Ponty* », avec les 7 Kouss au Masa d'Abijan en 1999,
- « *Carte d'indentité* », Première prévue le 20 novembre 07 à Namur.



© Daniel Locus

Etienne Minoungou dans *La maison de Lemkin* de Catherine Filloux au Rideau de Bruxelles

# Actes du Colloque

Laure de Vulpian est journaliste, chroniqueuse judiciaire et responsable de la rubrique Justice & Droit à la rédaction de France Culture. Après avoir réalisé un long travail documentaire sur le procès des « *Quatre Rwandais de Butare* » qui s'est déroulé en 2001 à Bruxelles, elle réalise 25 h d'émissions sur le génocide des du Rwanda, diffusé sur France Culture pendant l'été 2003. Cette émission, toujours disponible sur le site de RCN, contribue à la vie de la mémoire de l'humanité. En 2004, elle publie l'ouvrage « *Rwanda, un génocide oublié ? Un procès pour mémoire* » qui est une transcription de la série radiophonique et qui porte sur les conséquences du génocide. Lors de l'été 2007, Laure de Vulpian a également réalisé une longue série d'émissions sur la mémoire du génocide des Khmers rouges au Cambodge.

Lors du Colloque, Laure de Vulpian est venue nous parler de la représentation des génocides et crimes contre l'humanité par les médias. Un regard juste consiste à respecter les gens qui ont été au cœur du génocide : les victimes. Par les médias, il est possible de faire exister et reconnaître un devoir de connaissance à l'égard d'un génocide.

## Représenter avec les médias

Laure de Vulpian ne croit pas que l'on puisse « reconstruire » avec les médias mais, par contre, on peut *représenter*. Les médias traitent avant tout l'actualité. Leur fonction consiste à informer et présenter. Face à un événement en cours, les journalistes qui sont sur le terrain ne peuvent parler que de ce qu'ils voient. Un reporter ne peut être partout en même temps. Il ne peut parler que d'une chose à la fois et en aucun cas de tout. Enfin, parce qu'il n'a pas le recul nécessaire, il n'est pas en mesure - à ce moment-là - de produire une analyse de l'événement qu'il décrit. Il peut même ignorer qu'il assiste à un génocide. Il ne faut pas attendre des médias qu'ils donnent instantanément une vision d'ensemble et analytique de ce qui est en train de se dérouler.

Dans un deuxième temps, les journalistes peuvent éventuellement revenir sur l'actualité, ce qui est assez rare car souvent, une actualité chasse la précédente (Et c'est d'autant plus rare que les médias n'ont pas de mémoire).

Lorsqu'ils reviennent sur une actualité, les médias ne sont plus dans la présentation mais dans la *représentation*. C'est ici que le travail du journaliste est un travail d'élaboration, dans le sens où son travail permet une lecture de l'événement plus construite et mieux structurée. Par exemple, en produisant 25 heures d'émissions sur le procès des quatre de Butare, Laure de Vulpian a réalisé un travail de représentation qui a nécessité quatre mois de préparation, conception et réalisation.

### Le procès des quatre de Butare

Le procès des quatre de Butare, ressortissants rwandais jugés coupables d'avoir participé au génocide des Tutsi en 1994 dans le sud du Rwanda, s'est déroulé à Bruxelles du 17 avril au 8 juin 2001. C'est la première fois qu'étaient jugés en Belgique des individus suspectés de participation à ce génocide et ce, au nom de la loi de compétence uni-



verselle. Ce procès est particulièrement symbolique, car il prouve l'adéquation de cette loi pour la prévention et la répression des crimes contre l'humanité et crimes de génocide commis de par le monde. Les quatre accusés, Vincent Ntezimana, Alphonse Higaniro, Consolata Mukan-gango et Julienne Mukabutera ont été condamnés respectivement à 20, 12, 15 et 12 ans de prison.

## Un défi à relever

Lors de ce procès, RCN Justice & Démocratie fut la seule organisation à pouvoir enregistrer les débats, ce qui est un fait extra-ordinaire dans le domaine judiciaire. C'est à cette époque que Laure de Vulpian a pris contact avec Pierre Vincke, directeur de RCN Justice & Démocratie, car elle voyait ici une opportunité unique en tant que journaliste. A la suite du procès, RCN disposait de 250 heures d'enregistrements. France Culture requerra la collaboration de RCN Justice & Démocratie pour réaliser, à partir des 250 heures d'enregistrement, 25 heures d'émissions dont la moitié porterait sur le procès et l'autre moitié, à l'instigation de Laure de Vulpian, sur ses prolongements.

Lorsqu'elle s'est retrouvée avec toute cette matière, Laure de Vulpian a ressenti qu'une énorme responsabilité reposait sur ses épaules. Quand on travaille sur la représentation d'un événement aussi considérable et complexe, on essaie toujours de produire à l'intention de l'auditeur un travail structuré et surtout structurant.

En 2001, aussitôt après le procès, Laure de Vulpian est partie au Rwanda. C'était la première fois qu'elle se rendait dans un pays qui avait connu un génocide aussi récent.

## 25 heures d'émissions radiophoniques

Les auteurs de pièces de théâtre, les metteurs en scène écrivent des scénarios ou des livres. Mais la radio – et c'est sa spécificité – en passant seulement par la parole et la musique, laisse libre cours à l'imaginaire personnel de l'auditeur.

Laure de Vulpian a d'abord réalisé un travail de sélection des éléments du procès, puis elle a conçu le prolongement de ces *archives sonores* avec des Rwandais, des Belges, des Français, des acteurs de l'époque, des témoins, des spécialistes, des experts, des militaires, des hommes politiques, des historiens qu'elle a entremêlés afin de les structurer et d'arriver à une vision générale du génocide de 1994, comprenant plusieurs niveaux de lecture où chacun peut se retrouver ou se faire sa propre représentation.

## Une diffusion problématique

La diffusion des 25 heures d'émissions a posé problème : France Culture pour un auditoire français, la radio suisse-romande pour un auditoire suisse, aucune radio pour l'Afrique et donc le Rwanda. Les émissions sont bien accessibles sur internet mais malheureusement en Afrique, il n'y

# Actes du Colloque

a pas l'ADSL. Ecouter 25 heures d'émissions, cela peut relever de la corvée. Seules deux petites heures ont été diffusées au Rwanda. Finalement, une question s'est imposée comme une évidence pour Laure de Vulpian : *représenter, oui. Mais pour qui ?*

## Un devoir de montrer

Plusieurs années après le génocide, Laure de Vulpian a pu, par l'intermédiaire de ses 25 heures d'émissions radiophoniques, énoncer des choses qui ne l'avaient jamais été de cette manière en radio. Le seul fait de reconstituer un génocide dans sa complexité était très important.

Ce travail correspond également à une volonté de faire exister et reconnaître un devoir de connaissance à l'égard d'un génocide : un génocide est un crime contre l'humanité qui, à ce titre, doit tous nous concerner. Ce devoir de connaissance suppose de s'informer, mais il crée également un devoir de montrer. Celui qui détient soit le savoir, soit des images, soit des enregistrements, a le devoir de les exploiter et de les rendre accessibles. Ce devoir de pédagogie et de publicité – au sens de *rendre public* – peut contribuer à construire dans l'esprit du public des représentations, voire à déconstruire des représentations fausses ou faussées. Par exemple, en France, certaines représentations du génocide des Tutsi sont problématiques. Pour Laure de Vulpian, ce travail a été l'occasion de déconstruire ces représentations négationnistes.

## Porter un regard juste

Nous avons le devoir de porter un regard juste – aussi sens de *justesse* – sur les crimes contre l'humanité ainsi que sur les génocides. L'objectivité en matière de génocide est un leurre, elle n'existe pas. Le regard juste est aussi le regard qui consiste à respecter les gens qui ont été au cœur du génocide : les victimes.

En matière judiciaire, alors que le TPIR est presque sur le point de fermer ses portes, Laure de Vulpian estime que

le Rwanda a raison de demander l'extradition des suspects qui résident à l'étranger, dans le sens où la justice rwandaise est la mieux qualifiée pour *apprécier* ces crimes spécifiques, qui ont été commis par des Rwandais, sur des Rwandais, au Rwanda. La compétence universelle peut certes s'appliquer, mais Laure de Vulpian estime que ce doit être avec l'accord du Rwanda à qui il convient de laisser un *droit de préemption*.

## ***Nous n'avons pas à nous occuper de la réconciliation au Rwanda***

Le terme de *réconciliation* ne semble pas adéquat à Laure de Vulpian, qui préfère parler de *cohabitation* ou, comme le dirait Anne Devillé, de *conciliation*.

Néanmoins, la réconciliation est une réalité politique au Rwanda et même un slogan. Selon Laure de Vulpian, cette politique d'Etat n'a pas à faire l'objet de critique de la part de l'extérieur. Cette problématique de la réconciliation ne regarde que le Rwanda et les Rwandais qui doivent entreprendre une démarche individuelle en ce sens. Se réconcilier ou pas avec un bourreau relève d'un choix personnel.

Pour Laure de Vulpian, *Nous, les Blancs, nous n'avons pas tellement à nous occuper de la réconciliation au Rwanda, parce qu'elle ne concerne et ne regarde que les Rwandais. Par contre, nous pouvons la faciliter en les appuyant et (...) en les soutenant notamment dans le domaine logistique.*

Propos de Laure de VULPIAN,  
Journaliste,  
Recueillis par Julien DUMONT.



Jean-Michel Vovk et Micheline Goethaels dans *La maison de Lemkin* de Catherine Filloux au Rideau de Bruxelles

# Catherine Filloux

Catherine Filloux est une auteur dramatique franco-américaine, elle a reçu depuis 20 ans de nombreuses récompenses et a travaillé essentiellement sur des pièces qui concernent les génocides, les droits de l'homme et la justice sociale. Ses pièces sont jouées à New-York, dans le monde entier, particulièrement en Bosnie. Elle a notamment écrit *Killing the Boss*, *The Beauty Inside*, *Silence of God*. Elle a écrit également de nombreux articles apparus dans *American Theater*, *Manoa*, *The Drama Review* et d'autres. Elle est l'auteur de la pièce *La Maison de Lemkin*. Elle a également travaillé au Cambodge avec des victimes du génocide des Khmers rouges.

Catherine Filloux a écrit et mis en scène la pièce de théâtre *La maison de Lemkin* qui a introduit le Colloque *Devoir de voir* organisé par RCN Justice & Démocratie en collaboration avec le Rideau de Bruxelles. Catherine Filloux nous parle de sa « rencontre » avec Raphaël Lemkin et de la manière dont elle a mis en scène des épisodes tragiques de notre histoire. Cette auteur franco-américaine a réalisé un véritable travail de mémoire.

## Prendre la parole au théâtre

### Une définition pour prévenir les crimes de génocides

C'est au Cambodge, lorsqu'elle vit les conséquences de la dictature des Khmers rouges, que Catherine Filloux découvre toute la signification du terme « génocide » inventé par Raphaël Lemkin en 1943. D'autres phrases et métaphores de Lemkin illustrent bien ce que Catherine Filloux nous montre dans les diverses pièces de théâtre qu'elle a mises en scène : « *Le crime barbare se répète avec une régularité presque biologique.* » ; « *Le génocide détruit une culture comme le feu détruit une maison.* » Au Cambodge, entre 80 et 90% des artistes ont été tués par les Khmers rouges.

Lorsqu'il est devenu avocat, Raphaël Lemkin comprit qu'apporter une dénomination à des crimes innommables comme la Shoah, associée à un traité international, pourrait conduire à l'élimination graduelle et, il l'espérait, définitive de ces pratiques si horribles et, hélas, si répandues. C'est de cette idée qu'émergea la Convention pour la prévention et la répression des crimes de génocide signée à l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1948.

### Le théâtre pour témoigner

De son voyage au Cambodge et de sa « rencontre » avec Lemkin, Catherine Filloux écrit une pièce de théâtre intitulée *Là où les éléphants pleurent* qui nous parle du génocide commis par les Khmers rouges. Lors de l'avant-première de ce spectacle, un spectateur cambodgien raconta à l'auteur que sa mère adoptive américaine le questionna à propos de la signification d'un instrument en corne de bison, utilisé au Cambodge pour appeler les éléphants, et du son qu'il produisait. Ce spectateur cambodgien répondit qu'en Khmer, le son de la corne de bison

transformait la colère en larmes, il permettait de pleurer.

### « Il ne faut jamais oublier mais il est difficile de se souvenir »

Catherine Filloux produisit un autre spectacle concernant le génocide au Cambodge : *Les yeux du cœur*. Il raconte l'histoire de femmes cambodgiennes devenues aveugles suite au choc psychosomatique enduré lors des atrocités dont elles avaient été témoins pendant la dictature des Khmers et dénonce la responsabilité américaine dans la mise en place de la dictature. Ici, Catherine Filloux exerce un travail de mémoire accompagné d'une dualité complexe : Il ne faut jamais oublier mais il est difficile de se souvenir. Au Cambodge, le théâtre est un espace en dehors de la politique qui permet de parler et de se souvenir.

### Croire au théâtre

Malgré les mécanismes de prévention des génocides mis en place grâce aux combats menés par des personnes comme Raphaël Lemkin, la Communauté Internationale n'a rien fait pour empêcher le génocide au Rwanda. Le théâtre, lui, peut donner un regard de témoin et dans ce témoignage collectif, nous pouvons modifier les circonstances de notre vie. Pour ces raisons, Catherine Filloux croit au théâtre.

Propos de Catherine FILLoux,  
Auteur dramatique Franco-américaine,  
Recueillis par Julien DUMONT

# Publications

## « *Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre* »

Le livre *Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre* a pour objectif de témoigner d'une expérience d'ouverture d'espace de dialogue au sein de la population du Burundi sur le thème de la justice post-conflit. L'histoire du Burundi est marquée d'une succession de violations graves des droits humains, d'affrontements et de massacres à caractère ethnique commis à l'encontre de la population civile.

Par cette publication RCN Justice & Démocratie veut relayer les attentes et propositions de la population burundaise auprès des autorités, du public et des personnes engagées dans le processus de mise en place des mécanismes de justice transitionnelle.

Les priorités exprimées par la population en matière de justice post-conflit peuvent permettre d'équilibrer et articuler les exigences de vérité, de justice, de pardon et de réconciliation pour penser un mécanisme de justice transitionnelle fondateur de reconstruction sociale.

La décision du gouvernement du Burundi et des Nations Unies d'organiser en 2008 des Consultations nationales sur la mise en place des mécanismes de la Justice de transition au Burundi avec l'aide de la société civile amène RCN Justice & Démocratie à publier le produit des échanges récoltés auprès de la population sur le thème de la justice post-conflit et à proposer son expérience méthodologique.

« *Ce ne sont pas les faits attestant le conflit qui manquent, ni les preuves des crimes ou leurs auteurs mais plutôt les lieux de leur expression* »

Participant, groupe de parole de Kayanza, septembre 2006.

RCN  
JUSTICE & DÉMOCRATIE

### Paroles de Burundais sur la justice d'après-guerre



Expérience de consultations réalisées auprès de la population sur la justice et le conflit au Burundi

Rapports 2006-2007

*Paroles de Burundais sur la Justice d'après-guerre*, sous la direction de S. Barancira, H. Morvan, J. Bélangier, éd. RCN Justice & Démocratie, Juin 2007.

Les auteurs des rapports de groupes de paroles :

Antoine Bucucu  
Alexis Ndimubandi

Cet ouvrage est disponible au Siège :

RCN Justice & Démocratie  
Avenue Brugmann 76  
B-1190 Bruxelles

Ou en format Pdf sur le site internet :  
[www.rcn-ong.be](http://www.rcn-ong.be) dans l'espace « Publications ».

# Espace public

## A ENTENDRE

### Emission radio

« *Si c'est là, c'est ici* », la série d'émissions radio de RCN Justice & Démocratie.

Ces émissions sont par ailleurs disponibles sur demande au siège de RCN Justice & Démocratie.

Série de 3 émissions: 25 € par série (frais de port compris).

### France culture

Emissions de Laure de Vulpian sur le Cambodge, été 2007.  
[www.franceculture.com](http://www.franceculture.com)

Emissions d'Antoine Garapon sur le droit, tous les mercredis de 11h à 12h.

## A VOIR

### Film

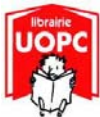
« *Dits de Justice* », RCN Justice & Démocratie / SAVE  
(Disponible au siège au prix de 10 euros)

« Au Rwanda, on dit... une famille qui ne parle pas meurt »,  
Anne Aghion, <http://www.anneaghionfilms.com/>

### Internet

Site Mémoire du procès d'avril 2001, Bruxelles.

## A LIRE



Thierry Verhelst  
viendra présenter son nouveau livre  
« **DES RACINES POUR  
L' AVENIR.**

**CULTURES ET SPIRITUALITES DANS UN MONDE EN FEU»**

Préface d'Annick de Souzenelle

**Samedi 26 avril à 16.00H**  
Inscription souhaitée

Envoyez vos courriers, impressions, suggestions  
à l'adresse e-mail :

[bulletin@rcn-ong.be](mailto:bulletin@rcn-ong.be)

# Le Bulletin

## RCN JUSTICE & DÉMOCRATIE

Avenue Brugmann, 76  
B-1190 Bruxelles  
Tél. : +32(0)2 347 02 70  
Fax : +32(0)2 347 77 99  
Mail : [bulletin@rcn-ong.be](mailto:bulletin@rcn-ong.be)  
Site : [www.rcn-ong.be](http://www.rcn-ong.be)

### Bulletin trimestriel n°23

**Éditeur responsable**  
Pierre Vincke

**Conseillère en rédaction**  
Pascaline Adamantidis

**Assistant de rédaction**  
Julien Dumont

**Photo de couverture :**  
« *The Key* » de Jackson Pollock

**Photos intérieures :**  
Pascaline Adamantidis  
Daniel Locus

### Conseil d'Administration

**Présidente**  
Anne Devillé

**Administrateurs**  
Manfred Peters  
Julie Goffin  
Philippe Lardinois  
Yves Moïny  
Marc Gendebien  
Charlotte Van der Haert

### Bailleurs de fonds

- *Belgique*: Service Public fédéral des Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement  
Coopération Technique Belge
- *Pays-Bas*: Coopération au Développement
- *Royaume-Uni*: Department For International Development (DFID)
- *Suisse*: Direction du Développement et de la Coopération (DDC)  
Département fédéral des Affaires étrangères, division de la Sécurité humaine
- *Nations unies*: Food and Agriculture Organization (FAO)
- *Union européenne*: Commission européenne
- *Canada*: Agence Canadienne de Développement International (ACDI)

# Ce qu'ils ont dit

*« I need you. I need you to be me, I need you to be you ».*

**Desmond Tutu**

**Témoignages présentés par Valérie Rosoux  
lors de son intervention au Colloque *Devoir de voir*  
sur l'importance de l'empathie par rapport à une autre mémoire que la sienne.**

*« Je ne les approuve pas, je ne les excuse pas. Je n'y ai pourtant pas réagi, non plus. Un rescapé, c'est quelqu'un d'épuisé à qui on ne peut pas demander d'identifier son drame à d'autres drames du Rwanda » .*

**Esther Mujawayo,**  
à propos des exactions commises sur les Hutus qui avaient préféré fuir le Rwanda.

*« Le rescapé ne connaît pas la douleur d'un rapatrié qui a perdu ses enfants au front, sa famille au fond des collines, ses biens, etc. Ils sont dans les mêmes conditions mais ils s'envient mutuellement. Le rescapé envie le rapatrié de 1959-1973 parce qu'il a de l'argent, des enfants, peut-être des parents, des études, des connaissances et des amis. Le rapatrié envie le rescapé parce qu'il a peut-être une parcelle, une maison, et qu'on parle de lui dans la vie du pays. » Et d'ajouter : « Personne n'est là pour les souder ».*

**Speciose Mukayiranga**

*« Ce n'est pas à nous qu'il demande pardon, nous qui avons perdu les nôtres, il demande le pardon du gouvernement mais ils n'ont rien fait au gouvernement, ce qu'ils ont fait c'est à nous qu'ils l'ont fait »*

**Un Sud Africain,**  
à propos de l'amnistie accordée au meurtrier de son frère mort durant l'apartheid.